SOUVENANCE ANABAPTISTE
MENNONITISCHES GEDÄCHTNIS

BULLETIN DE LIAISON DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FRANCAISE D'HISTOIRE ANABAPTISTE-MENNONITE

Parution annuelle - numéro 2 - 1983

- L'Association est affiliée à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace.
- Elle est inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Colmar sous le numéro 58 volume XXXI.

Montant de la cotisation annuelle donnant droit au bulletin : **50f**
Membres bienfaiteurs : au-delà de **50f**

Pour tout ce qui concerne ce bulletin, vous pouvez écrire à :

Claude JEROME, Secrétaire de l'AFHAM
1 Kroettengass
67560 ROSHEIM tél. (88) 50.46.48

Jean ROTT, membre du Comité de l'AFHAM
5 Rue Jean-Jacques Rousseau
67000 STRASBOURG tél. (88) 36.20.38

Pour tout ce qui concerne plus spécifiquement les AMISH, s'adresser à :

Frits PLANQUE
Magelhof
67190 MUTZIG tél. (88) 50.27.55

Pour tout ce qui concerne l'AFHAM, vous pouvez vous adresser à :

Jean-Jacques HIRSCHY, Président de l'AFHAM
48 Rue de la République
INGERSHEIM
68000 COLMAR tél. (89) 27.05.25

Willy HEGE, Vice-président de l'AFHAM
57 Route de Carspach
68130 ALTKIRCH tél. (89) 40.94.66

René EYER, Trésorier de l'AFHAM
4 rue de l'Ancienne Porte
67230 BENFELD tél.(88) 74.40.92 (privé)
74.42.63 (bureau)

sommaire

- Sommaire..... 1
- Compte-rendu de l'A.G. 1982 de l'AFHAM à Bourg-Bruche..... 2
- Les Anabaptistes à Bénaville..... 5
- La population anabaptiste de la Haute-Bruche au XIXème siècle.....14
- Notes historiques sur le lieu-dit "Le Hang" commune de Bourg-Bruche....18
- L'exposition 1982 de l'Essor sur "les Anabaptistes des Vosges"..... 29
- La symbolique du vêtement chez les amish.....31
- L'anabaptisme dans les Pays-Bas du Sud au XVIème siècle.....40
- Le marcaire Steiner du Lauchen.....42
- Glanes (textes divers concernant l'histoire anabaptiste)..... 44
- Lettres de lecteurs.....46
- Quelques travaux récents sur les Anabaptistes concernant l'Alsace....51
- Notes de lecture..... 54
- Colloque de l'AFHAM et du GRENEP en juillet 1984.....56

La reproduction des textes ou des illustrations est interdite sans l'autorisation préalable de la Rédaction. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

ASSOCIATION FRANÇAISE D'HISTOIRE ANABAPTISTE-MENNONITE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale 1982

Sur l'invitation du comité de l'AFHAM, les membres et les sympathisants de l'association se sont retrouvés pour l'Assemblée Générale le 31 mai 1982 à 10 heures au Hang, Bourg-Bruche. L'Assemblée Générale s'est déroulée selon le programme prévu sur l'invitation se trouvant dans le premier numéro du bulletin annuel de l'AFHAM: "Souvenance Anabaptiste Mennonitisches Gedächtnis"

1. Salutations du président Jean-Jacques Hirschy.

2. Lecture du Psaume 145 par Ernest Hege.

3. Le président informe sur le déroulement de la matinée :
   a. lecture du compte-rendu de la dernière Assemblée Générale,
   b. exposé des activités passées et à entreprendre dans l'année,
   c. délibarations statutaires,
   d. divers;
   et transmet les salutations cordiales de Roger Boigeol qui regrette de ne pouvoir être présent.

4. Claude Jérôme, secrétaire de l'AFHAM, fait lecture du compte-rendu de l'Assemblée Générale de 1981, tenue au Birkenhof.

5. Le président présente le premier bulletin de l'AFHAM: Souvenance Anabaptiste-Mennonitisches Gedächtnis. Ce bulletin bilingue, tiré à 375 exemplaires a été distribué aux membres et sympathisants. La cotisation donnant droit au bulletin est fixée à Frs. 50,00 pour 1982.

   Une proposition a ensuite été faite: celle d'avoir un stand à la foire européenne de Strasbourg pour faire connaître l'association.

6. Le président donne la parole à Monsieur le docteur Klausser, conseiller général du canton de Sâales. Par son intervention la question des cimetières, en particulier celui du Salm semblerait aboutir. Le conseiller général suggère à l'AFHAM de faire une demande au conseil général pour une proposition de rachat ou de tractation à l'amiable afin que ce cimetière revienne à l'AFHAM ou éventuellement à la communue locale.

7. René Eyer, trésorier de l'AFHAM, présente le rapport financier. Les recettes sont de 12 420,25 F, les dépenses de 7 355,16 et le solde en compte au 25 mai 1982 de 7 859,10 F.

   Recettes
   - cotisations (26),
   - ventes des livres Anabaptistes des Vosges et Saisons d'Alsace, no. 76,
   - projection du film "The Amish -- People of preservation",
   - les intérêts bancaires.

   Dépenses
   - frais généraux,
   - cotisations payés auprès d'autres associations,

8. Le stock de livres disponibles chez le trésorier est présentement constitué de :
- Historique des Assemblées de Pierre Sommer (2e édition),
- Souvenance Anabaptiste Mennonitisches Gedächtnis, bulletin de l'AFHAM, - Saisons d'Alsace no. 76,
- Les Anabaptistes des Vosges de A. Michiels.

9. Jean-Jacques Hirschy énumère ensuite les activités passées et à venir du comité.

a. Sortie au Weierhof à la "Mennonitische Forschungstelle en novembre 1981.

b. Liquidation des affaires courantes, ouverture d'un compte CCP.

c. Parution du no. 76 de Saisons d'Alsace, numéro consacré aux Anabaptistes-Mennonites d'Alsace.

d. Préparation du bulletin de l'AFHAM et de l'Assemblée Générale 1982.

e. Une question est posée en ce qui concerne le film documentaire de 30 min. en vue de la Conférence Mennonite Mondiale, qui se tiendra à Strasbourg du 24 au 29 juillet 1984, devant montrer plusieurs aspects de l'anabaptisme au XVIe siècle en Alsace et en particulier de Strasbourg et dont John L. RUTH serait le réalisateur. Il semblerait qu'il y ait des problèmes financiers.

f. L'AFHAM a été sollicitée par Simon L. Verheus, membre du "Doopsgezinde Historische Kring" (associaton d'histoire des mennonites hollandais) pour participer à un colloque international sur l'anabaptisme qui aurait lieu en 1984 à Strasbourg à l'occasion de la Conférence Mennonite Mondiale. Monsieur Rott, membre du comité, précise que le colloque aurait pour sujets éventuels :
- état des recherches sur l'anabaptisme;
- Luther et les anabaptistes ou radicaux;
- les origines de l'anabaptisme.

Parallèlement au colloque il y aurait une exposition à la Bibliothèque Nationale de Strasbourg ayant pour thème "L'anabaptisme dans la vallée du Rhin de 1525 à 1750", et pour laquelle il serait souhaitable d'avoir un maximum d'objets, de livres à exposer ainsi que des documents de la ville de Strasbourg. On ferait un catalogue de l'exposition.

Ces deux manifestations se feraient conjointement avec le milieu universitaire et les autres sociétés d'histoire anabaptistes européennes.

g. L'AFHAM a été sollicitée pour la préparation d'un stand à la Conférence Mennonite Mondiale.

h. La traduction de Amish Life de John Hostetler est en cours.

10. André Nussbaumer fait part de sa démission du comité de l'AFHAM. Il est

remplacé par Willy Hege, élu à l'unaminité. Le comité est reconduit intégralement et agrandit de quatre nouveaux membres : M. et Mme. Fischer de Florimont, M. et Mme. Hückel de Couthenans (Hte Saône).

11. Divers

a. Louise Nussbaumer signale que, d'une part, le centre de documentation protestant demande un montage de diapositives avec commentaire sur les 40 dernières années de la vie des assemblées mennonites en France, disponible pour la rentrée d'automne. D'autre part, il serait souhaitable d'avoir un historique de quelques pages sur Michaël Sattler.

b. Jules Lambotte, de la maison des publications Le Phare, signale l'existence d'un livre sur la théclogie des anabaptistes flamands, Le conseil des troubles ..., de A.L.E. Verheyden, éditions Le Phare. Le livre traite de l'histoire des mennonites en Belgique et dans le nord de la France.

c. Pierre Widmer émet le voeu que les articles concernant les mennonites parus dans les journaux locaux ou nationaux soient systématiquement découpés et envoyés à l'AFHAM (au secrétaire, Claude Jérôme). Le nom, la date et le lieu de parution du journal sont à préciser sur chaque article.

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le lundi de Pentecôte 23 mai 1983. Le lieu reste encore à définir.

Après cette séance de travail, M. Kientzler, président de l'Association des Anciens du Cours Complémentaire de Schirmeck, présente M. et Mme. Fischer, qui, dans un exposé, font revivre avec beaucoup de talent l'histoire des anabaptistes à Bénaville.

Le repas de midi est pris en commun dans les prés de la ferme de M. Bachelier qui a eu la gentillesse d'assurer une buvette et de mettre à disposition deux pièces pour l'exposition de l'ESSOR.

Au cours de l'après-midi l'exposition 1982 des A.C.C.S.-L'ESSOR "Présence d'une minorité: les Anabaptistes-Mennonites des Vosges" attire les nombreux visiteurs de la journée. Un catalogue explicatif était en vente à l'entrée. Nos amis de l'ESSOR ont fourni un grand travail de préparation et se sont montrés disponibles à répondre aux questions. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

La dispersion se fait vers 17 heures après une promenade à la source de la Bruche.

Les secrétaires de séance:

Caroline HIRSCHY et
Lydie HEGE.

Les Anabaptistes a Benaville

Bénaville : un hameau du Pays de Salm

Dans le vallon que le ruisseau de Champenay, grossi du Machainrupt, s'est creusé en descendant vers la Bruche, Bénaville ne comptait en 1589 guère plus de quatre familles (1). C'est, jusqu'à présent, sa première mention. Contraireremnt à l'affirmation de Pierre Sommer, on n'a jamais vu de château à cet endroit (2).

Il est important de savoir qu'en 1598, à la suite d'un partage du comté de Salm, Bénaville échut avec le village voisin de Saulxures au comte Jean IX. En 1600, à la mort de celui-ci, c'est le duc de Lorraine qui en hérita. Bénaville resta lorrain jusqu'en 1751, date à laquelle il fut englobé dans la Principauté autonome de Salm-Salm nouvellement créée.

Cependant, même pendant son siècle et demi d'appartenance au duché de Lorraine, Bénaville ne cessa pas de faire partie de la paroisse de Plaine, alors que ce dernier village était échu en 1598 au rhingrave Frédéric, dont le fils, Philippe-Othon, devint en 1623 le premier prince de Salm (3).

En 1636, alors que la Guerre de Trente Ans jetait sur le pays les armées les plus diverses, Bénaville fut détruit par le feu. Environ vingt-cinq ans plus tard, les ruines furent acquises par Basile Mus, amodiateur des forges de Framont. Sur la demande de celui-ci, le duc Charles IV de Lorraine érigea Bénaville en fief noble par lettre patente de 1661 (4).

A la mort de Basile Mus, en 1693, le hameau ne comptait que deux maisons. Il en est encore ainsi aujourd'hui, même si l'une d'elle a été agrandie au XVIIIe siècle et si l'autre a perdu des dépendances. Le fief fut partagé entre les deux héritiers de Basile : Georges, qui vendit sa part à Nicolas Grandadam, maire de Saint-Blaise-la-Roche ; et Marguerite, épouse en secondes noces de Jean du Gout, seigneur de Beauregard.

L'année où mourut Basile Mus, les registres paroissiaux (5) signalent la naissance à Bénaville d'une petite Marguerite, fille de mendiants suisses. S'agit-il déjà d'anabaptistes en quête d'un lieu où s'installer ? Il est tout aussi difficile de l'affirmer que de le nier ...

Les premiers anabaptistes à Bénaville

Tant qu'on n'aura pas trouvé de document plus ancien, la première mention des anabaptistes à Bénaville remonte à 1708. Voici, en effet,ce qu'on lit dans un registre de dénombrement établi pour le duc Léopold de Lorraine le 17 octobre de cette année (6) : *"Je Benoist Mougenot prêtre et curé de Plaine et Saulsure son annexe En exécution des Ordres de S.A.R. (7) verifie qu'en Parroisse il y a audit Saulsure Cent six communiants et septante six non Communiants. Non compris trois familles d'anabaptistes Residantes à Benaville"*.

Nous n'avons pas pu découvrir les noms de ces trois familles, malheureusement. Puisque ces gens n'étaient pas sujets du duc, ils ne figurent pas sur la liste qui précède la remarque du curé.

A Bénaville, ils exerçaient sans doute des activités d'agriculteurs ou de marcaires, mais on ignore sur laquelle des deux parts: celle de Marguerite ou celle de Georges, aux mains de Nicolas Grandadam ? Remarquons que, dès 1707 (8), le métayer de Georges Mus à la cense de la Goutte Ferry était un anabaptiste, Gaspart, jusqu'à présent le premier attesté dans le Pays de Salm.

En tout cas, la présence de ce Gaspart au flanc du Donon en 1707 et celle de nos trois familles anonymes à Bénaville en 1708 prouve que les anabaptistes s'étaient installés sur la terre de Salm dès avant l'édit de 1712 auquel on attribue généralement leur arrivée dans cette région.

D'autre part, l'implantation de ces trois familles précisément à Bénaville contredit encore une autre affirmation, selon laquelle la parenté des princes de Salm avec les Ribeaupierre - ces derniers étant protestants de tendance piétiste et amis des frères suisses - aurait favorisé ou même provoqué l'installation des anabaptistes au Pays de Salm. En effet, en 1708, s'il existait bel et bien un prince de Salm, sa "principauté" n'était pas encore un territoire cohérent, mais ressemblait plutôt à des pièces de puzzle qui ne se touchent pas; elle était loin de se confondre avec la *"Terre de Salm"* ou le *"Pays de Salm"*, et Bénaville n'en faisait pas encore partie. Non, la présence de nos trois familles ne devait rien au prince de Salm. Le souverain de Bénaville, c'était le duc de Lorraine, qui n'avait aucun penchant pour le protestantisme. D'ailleurs, il n'était guère concerné par ces anabaptistes : le maître des terres qu'ils cultivaient et du bétail qu'ils élevaient était un particulier, qu'il s'agît du seigneur de Beauregard ou de Nicolas Grandadam, tous deux catholiques. Il ne faut donc certainement pas chercher dans les affinités religieuses la raison de l'implantation mennonite en Pays de Salm.

Les anabaptistes de Bénaville jusqu'à la Révolution

Jusqu'en 1751, la capitale de la Terre de Salm, commune au prince de Salm et au duc de Lorraine, resta Badonviller (9). C'est là qu'on lit, dans le registre paroissial de 1715 (10), l'acte d'abjuration suivant :
"L'an Mil Sept Cents quinze Le vingt Six de Septembre Barbe Charpentier anabaptiste de Religion Et Suisse de nation du Canton de Berne Et demeurant depuis plusieurs annees a Besnaville avec Ses père et Mere a abiuré Son heresie Et nous Soubsigné Curé Lavons absout de Censure avec La permission de Monsieur LEvesque de toul (11) En presence de toute La paroisse et de Jean Francois Garry qui ont Signe avec Elle".

Il faut sans doute voir le père (ou le frère?) de Barbe dans le *"Pierre Charpentier"* qu'on repère à Bénaville en 1717 (12). A cette date, il se porte garant avec Oillery Roppe, fermier anabaptiste à la cense du Donon, pour Olry Sommer, un mennonite des Quelles.

Assurément, "Charpentier" ne sonne pas très bernois, et des catholiques de ce nom sont abondamment attestés au XVIIIe siècle à Saulxures. Mais il faut se rappeler que, dans des régions francophones comme le Pays de Salm, on traduisait volontiers les patronymes étrangers: on connaît des Holzer devenus "Dubois" et des Neuhauser transformés en "Maisonneuve" ou "Neuvemaison". Il ya donc de fortes chances pour que nos "Charpentier" se soient appelés en réalité "Zimmermann".

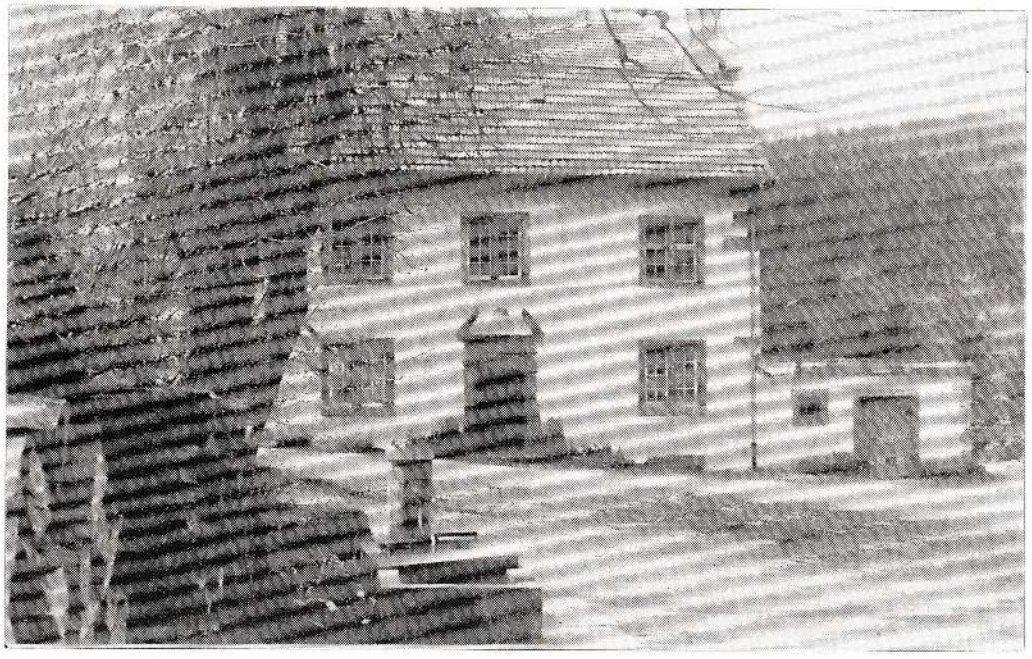
Ces gens qui, en 1715, habitaient Bénaville *"depuis plusieurs années"*, peut-on croire qu'ils s'y trouvaient déjà en 1708 et que, par conséquent, les Zimmermann -alias Charpentier- auraient été l'un des trois ménages signalés par le curé Mougenot? Ce ne serait pas absurde en soi, mais il faut aussi songer que, à cette date, ils pouvaient compter éventuellement parmi les anabaptistes qui avaient quitté Ste Marie-aux-Mines à la suite de l'édit de 1712. Or, en 1703, il se trouvait bien dans cette ville quatre familles mennonites du nom de Zimmermann (13).

Contrairement à ses coreligionnaires de l'époque, Pierre, pas plus que Barbe, ne signait en gothique. Etait-ce parce qu'ils n'étaient pas venus directement de Suisse à Bénaville? Ou avaient-ils appris sur place l'écriture du pays? Il est difficile de le dire.

C'est de nouveau sous la plume d'un prêtre, en 1737 (14), qu'on retrouve des anabaptistes installés à Bénaville. En effet, le curé de Plaine, Dom Sébastien Pelletier, signale deux ménages : l'un dans la ferme de M. de Maimbourg - celle qui appartenait autrefois à Georges Mus - et l'autre chez le sieur Derivaux, descendant de Marguerite. Une fois de plus, ces ménages sont anonymes. Il est permis de supposer qu'en faisait partie Christianne Rouhsty, qui habitait Bénaville en 1739 (15).

En 1768, un rapport de gruerie nomme un certain Christ, sans plus préciser son nom (16)

Vers la même époque habitent à Bénaville des fermiers "calvinistes" dont Christian Eschpach (Aschbacher, Eschbacher) avec son épouse luthérienne Marie-Magdeleine Spanly (Spenlinne, Sponly) (17). Mais, comme le clergé catholique qui tient les registres paroissiaux se trompe parfois sur la religion de "ses hérétiques", il ne serait pas impossible qu'il se soit trouvé parmi eux des mennonites. L'un d'eux, en particulier, porte un nom qui prête à réflexion: Christian Kerick, attesté avec sa femme Marie Mayëre en 1773 (17).



L'ancienne ferme de Georges Mus . Au premier plan, la fontaine commune aux deux maisons. A gauche de la porte d'entrée se trouve la salle où l'Assemblée se tenait au temps des fermiers Beller.

(Photo Fischer)

Le 19 mars 1778 naît Joseph, fils naturel d'Elizabeth Prachpiel *"de la secte des anabaptistes"* . Le père d'Elizabeth, Martin Prachpiel, époux d'Anne Prachmanni est explicitement désigné comme fermier à Bénaville. L'enfant meurt le 17 juillet de la même année et on l'enterre au cimetière catholique, puisqu'il a été baptisé (17).

En 1782, nous trouvons encore Martin *"Praëspiele"* qui reprend à bail la ferme de Louis Michel Colin (18) - l'ancienne propriété de Georges Mus. Il la détient encore en vendémiaire An III (fin septembre 1794), alors que le propriétaire est Louis-François-Dieudonné Collin (19).

Cependant, en 1792, on relève la présence d'un autre Brächbühl encore à Bénaville: le 1er décembre meurt Jean, âgé de deux ans et demi, fils de Christophe *"Presplier"*et d'Elizabeth Roup. Il est inhumé, lui, *"dans le cimetière des anabaptistes"* donc, sans doute, dans le jardin ou dans les parages de la maison (17).

Même si on peut supposer que la présence anabaptiste est restée continue à Bénaville au cours du XVIIIe siècle, il faut se garder de croire qu'ils étaient seuls à peupler le hameau. En même temps que Martin Bräch-bühl, on y connaît par exemple Sébastien Bouillon, avec sa femme Barbe Holveck, un catholique qui n'hésitait pas à se porter garant pour ses voi-sins. A l'occasion , il état témoin lors de leur enterrement. Les Didion aussi, au milieu du siècle, étaient catholiques. Nous avons cité les calvi-nistes et au moins une luthérienne.

Le bail de Martin Bräch-bühl (18)

L'image de l'anabaptiste métayer frôle le poncif littéraire. Mais sa religion et sa conscience professionnelle n'étaient pas seuls à lui imposer leur loi: il y avait aussi le propriétaire des terres qu'il exploi-tait. C'est pourquoi il peut être intéressant de voir quelles conditions ce dernier lui posait dans le bail qui faisait de notre mennonite son fermier.

Parcourons donc le contrat dressé entre Louis-Michel Colin de Bénaville et Martin Bräch-bühl le 5 septembre 1782 (20). Précisons que l'anabaptiste était assisté d'un interprète.

"Ce jourd'hui cinq septembre mil sept cent quatre vingt deux.

Monsieur Louis Michel Colin de benevaville (21), chevalier seigneur du dit lieu, Conseiller en la cour de Déparlement de lorraine Président à Nancy, étant ce jour au dit benaville a déclaré relaisser et admodier, comme par le présent, il relaisse et admodie pour l'espace de douze années consécutives qui commenceront à la St. George 23, avril prochain 1783, et finiront et finiront (21) à pareil jour de l'année 1795.-

A Martin Praëspiele anabaptiste fermier actuel, présent et acceptant, le dit fief de benaville situé au Ban de Flaine, Principauté de Salm, terre d'empire, consistant 1° dans la maison fief aisances et dependances, avec tous les droits privileges franchises et exemptions (22) y annexés appartenants nüement à mon dit seigneur laisseur, 2° dans la généralité des terres, prés, jardins et autres héritages dépendants de la dite maison fief et qui sont dans la propriété et possession actuelle de mon dit Seigneur de benaville, le tout au contenu des titres, pied terrier reccnnoissances jugements et arrêts dont le preneur a eu de nouveau ccmmunication, et dont il a déclaré en outre avoir parfaite connoissance pour par lui jouir du tout, à titre de fermier, et pendant la durée de son bail, ainsi et de même qu'il en jouït, doit jouir actuellement au même titre, et suivant que mon dit Sr laisseur a droit le tout aux prix clauses et conditions suivantes.

Art. 1er

Le preneur sera tenu d'entretenir la maison seiglle du dit fief, granges, Ecuries, hallier, et autres dépendances, pour le tout, comme aussi la fontaine commune pour moitié, de toutes réparations locatives, et ce, sans aucun retard, et au fûr et mesure qu'elles surviendront, les grosses réparations restant à la charge de mcnd. Sr laisseur à mcins qu'elles n'ayent été cccassionnées, ou ne soient devenues par le fait ou la négli-gence du preneur, auquel cas il en demeurera seul chargé.

Art. 2e

Lorsque mcnd. Sr laisseur jugera à propos de faire faire quelques réparations, nouvelles constructions, changements et améliorations dans les batiments fontaine, ou sur les heritages, riviere, et ruisseaux, le preneur sera tenu de faire gratuitement toutes les voitures et tout ce qui sera nécessaire pour conduire les matériaux sur place, et sans pouvoir prétendre aucune indemnité pour raison des desdites réparations, ou nouvelles constructions; à son égard, il ne pourra construire ni exiger qu'il soit construit autres ni davantage de batiment, ou autres ouvrages que ceux qui existent actuellement, ni faire aucun changement notable sans la permission par écrit du laisseur:

Et dans le cas ou mond [it] Sr laisseur chargeroit le preneur de faire lui même travailler aux ouvrages qui seront à son compte, le preneur promet et s'oblige de s'y employer avec Zèle, fidelité et vigilance, de faire dresser les devis, de traiter avec les ouvriers si on l'en charge, de veiller à l'éxecution des dits traités, et généralement de faire et faire faire tout ce qui sera nécessaire pour mettre le tout à bien, comme si cétoit pour son propre compte, le tout sans aucun frais de sa part; même d'avancer les deniers dans les cas urgents et d'acquiter les payements à leur echéance, après la Réception des ouvrages, et sur l'ordre par ecrit qui lui en sera donné; et lui sera fait état de ce qu'il aura délivré, sur les canons de son bail, en représentant les dits ordres, devis, traités et quitances.

3e

Le preneur tiendra et rendra les prés en bon état et a faulx courante fera les roÿes (23) et vannes, et autres ouvrages nécessaires pour la conduite des eaux sur les prés; sera tenu de deffricher les terreins qui ne le sont pas encore et qui seroient propres à l'être; fumer, cultiver, et labourer bien les champs; de consommer dans la ferme tout le fourrage en provenant, et de laisser au fermier qui lui succèdera les terres ensemencées de deux reseaux de seigle, ainsi que les fumiers de la dernière année de son exploitation qu'il laissera sur place: aura un très grand soin d'empecher toutes anticipations de terrains et infractions de droits de privilèges, et au cas qu'il en arrive, d'en avertir sans retard et par écrit, mond[it] Sr laisseur, après, les avoir constater, à peine d'en demeurer responsable et de tous dommages Interests et depens; Entretiendra les haÿes, clôtures et fermetures des Jardins, chenevieres, et autres heritages; achevera si cela n'est fait d'enclôre des fossés dans les dimensions convenables, tous les heritages de la ferme, dans toutes les parties ou il sera à propos de le faire, et en telle sorte qu'ils soient suffisament garantis de laccès du bétail; Entretiendra avec soins les dits fossés et clôtures dans toutes leur longueur, largeur et profondeur, pour les rendre en même état, à l'expiration du bail; demeurant au surplus, le preneur chargé de la garde, défense et conservation du droit exclusif du droit de pature rendu en totalité aux héritages dépendants de sa ferme, en se conformant aux arrêts et reglemens intervenus à ce sujet, et remplissant les formalités qu'ils prescrivent, de tout quoi le preneur à déclaré avoir parfaite connoissance.

Art. 4e

Mond[it] Sr laisseur se reserve tout l'appartement superieur de la maison pour l'occuper tant et quand il jugera à propos; pourra nénmoins le preneur, en mon absence s'en servir pour des usages qui seront sans aucuns risques et qui ne deterioreront pas la dite maison dans la quelle le dit preneur sera tenu de resider habituellement, sans pouvoir la louer, ni en tout ni en partie, y tenir cabaret ni assemblée (24), le tout à telle peine que du droit, et en outre de resiliement de bail, et lorsque mond[it] Sr laiss. ira dans son fief une ou deux fois par année, ses domestiques et ses chevaux seront deffreÿés gratuitement par le preneur.

Art. 5e

Le preneur sera tenu 7 mois (25) au moins avant l'expiration du présent bail de mettre les batiments et generalement tout ce qui depend de la ferme en bon et suffisant etat, tel qu'il doit les rendre, à l'effet de quoi visite sera faite du tout aux frais du preneur, au commencement du présent bail, et nouvelle visite à son Expiration à ses frais pour moitié et à ceux du fermier qui lui succédera pour l'autre, sera pareillement tenu le preneur de donner dans le cours de la présente année une déclaration spécifique de tous les héritages dépendants de sa ferme dont il aura soin, chacun suivant leur nature et consistence, et par nouveaux tenants et aboutissants, comme aussi des droits, franchises, et exemptions dont il aura soin en sa qualité de fermier du dit fief, la quelle déclaration sera si-

gnée et certifiée véritable tant par lui que par trois ou quatre anciens (26) des villages, hameaux ou habitations les plus voisines du fief, et de fournir encore pareille déclaration à l'expiration du présent bail.

BIENS
SITUÉ A BENNAVILLE,
A AFFERMER PRÉSENTEMENT.

ON fait ſavoir à tout ce qu'il appartiendra, que le 21 ~~Fructidor, an deux~~ de la République françaiſe, une & indiviſible, il ſera pour la ~~première~~ fois procédé, au domicile du Citoyen ~~ANTOINE~~, Notaire public à Saint-Dié, dix heures du matin, à l'enchère & publication du Bail à paſſer pour ſix ou neuf années, au choix du laiſſeur & du preneur, d'un Corps de Ferme, appartenant à Louis-François-Dieudonné COLLIN, ſitué audit Bennaville, cultivé actuellement par Martin PRÆCHPICLE, compoſé d'une Maiſon, Ecuries, Engrangemens, &c. un jour ſix hommées de Jardin, cent vingt-ſix jours de terres labourables, cinquante fauchées de Prés, pour ledit Bail & être adjugé au plus haut metteur & dernier enchériſſeur, à la troiſième enchère qui ſe fera le 21 Fructidor, dix heures du matin, & aux clauſes, charges & conditions du procès-verbal qui ſera dreſſé à cet effet.

Avis de mise aux enchères publiques de la ferme Colin à Bénaville, exploitée par Martin Brächbühl. L'affiche imprimée pour la première enchère du 21 Fructidor an II (7 sept. 1794) fut réutilisée après correction à la main pour la dernière enchère du 12 Vendémiaire an III (3 oct. 1794).

Art. 6e

Le preneur payera et rendra pour prix et canon du présent bail, à Mond[it] Sr de benaville en son domicile à Nancy, la somme de vingt louis d'or, à vingt quatre livres cours de france, l'un par chacune année du présent bail, en deux termes, et payements égaux, savoir dix louis à la St George, et pareille somme à la St Martin, dont le premier payement en Exécution du présent bail se fera à la St Martin, onze 9bre mil sept cent quatre vingt trois, délivrera en outre dans le courant du mois de Septembre de chacune année du même bail, cinquante livres de beur (21), de bonne qualité, et bien conditioné, que le dit preneur sera chargé de faire remettre sans retard, dans un cuveau propre et couvert, entre les mains du Commissionnaire qui sera indiqué, soit dans la ville de St Dié, soit en celles de senones ou de raon l'etape; sinon payera par chacune année, pour le même beur, un louis d'or à joindre au premier terme du canon qui suivra, le tout au choix de Mond[it] Sr laisseur qui en avertira d'avance.

Art 7e

Le preneur ne pourra relaisser le préssent bail à qui que ce soit, ni même sousfermer la plus forte partie des heritages, sans l'exprès consentement, et par écrit, de Mond[it] Sr laisseur à peine de nullité ou résiliement des beaux et soûs beaux et de tous dommages interests et dépens; s'obligeant le preneur de passer le présent bail pardevant notaire, et à ses frais, si par la suite il en etoit réquis, soumettant pour l'exécution d'icelui, tous ses biens meubles et immeubles, présents et avenir à toutes justices, renonceant à toutes exeptions contraires; Et avant de signer il a été convenu que pour tenir lieu de caution du présent bail, le preneur payera toujours une demie année de canon d'avance dont il lui sera fait état sur le dernier payement qui sera à son compte.

Convenu aussi qu'aulieu et place des cinquante livres de beurre que le preneur devoit fournir en nature, il payera annuellement par chaque année du present bail, un louis d'or, dont moitié sur chaque terme, ou demie année, les quels termes ou demies années seront à ce moyen de dix louis d'or et demi chacun, que le preneur sera tenu de délivrer en même tems, en la ville de Nancy, comme il est porté cy-dessus, mais dans l'une de St Dié, Senones, ou Facn l'Etape, au choix de Mond[it] Sr.

Entendu et convenu entre les parties que les Réparations qui seront à la charge du preneur en Exécution du présent bail se porteront par chacune à cinq livres au moins, cours de lorraine, ce qui Excédera demeurant au compte de mond. Sr laisseur aux Conditions spécifiées ci-dessus.

Le tout fait et passé au dit benaville, les an et jour avant dits, après que lecture a été donnée et reitérée par interprêtation au preneur, par Nicolas Mathis sergent à St Blaise la Roche y résident son Conseil et interpr[è]te ordinaire, le quel a signé avec le dit Mathis, praespiele Et Nicolas George garde des Eaux et forêts de la Pauté de Salm, resident à Plaine, trouvé au dit benaville, le quel a pareillement signé comme témoin avec le S. Mathis et approuvé le mot au moins mis par entre ligne ci-dessus."

Le 24 mai 1791, Brächbühl a droit à une réduction d'un louis *"à raison de la non-jouissance de la vaine pature pour le reste du présent bail, à moins qu'il n'en soit rémis en plaine jouissance".*
On possède la copie de deux reçus de paiement. Quant à celui du 22 octobre 1793, concernant "deux cents quarante livres au cours de la république" en règlement d'une demi-année, il n'est plus signé par Louis Michel Colin de Bénaville, décédé en 1787 à trente-neuf ans, mais par Gertrude Huvé (27), sans doute une nièce.

De nombreuses clauses de ce bail peuvent nous paraître contraignantes pour le *"preneur"*, mais il faut considérer aussi que les terres du domaine à exploiter étaient très étendues et fort bonnes - surtout comparées à celles qu'on affermait aux anabaptistes du Palais, réputées caillouteuses à l'époque. Et le bétail ne manquait pas de bons pâturages. Or le fermier ne devait au propriétaire que ce qui était stipulé dans le bail. Tout le reste du bénéfice lui revenait, et l'exploitation de Bévanille n'était pas, au XVIIIe siècle, des moins avantageuses.

Les derniers mennonites de Bénaville

Il s'agit de la famille Beller, qui a quitté la ferme il y a plus de trente ans.

Jusqu'à la mort du célèbre Nicolas Augsbourger, en 1890, le centre vital de l'Assemblée était resté au Salm, dont elle portait le nom. Par la suite, les réunions s'étaient tenues aux Quelles. A partir de 1924, elles eurent lieu à Bénaville (28), précisément chez la famille Beller, le premier dimanche de chaque mois. Pierre Sommer notait, en 1932, qu'on y célébrait "la Sainte Cène deux fois l'an, au printemps et à l'automne", qu'on n'y pratiquait plus le lavement des pieds et qu'on usait toujours de la langue allemande pour le culte; bientôt on recourut au français "29).

Les réunions rassemblaient environ une trentaine de personnes autour de prédicateurs dont l'un venait parfois de Toul, Joseph Muller, et deux de Colmar, Henri Volkmar et Jacques Wack.

Après le départ des Beller, on ne vit plus de fermiers anabaptistes à Bénaville; on n'y tint donc plus d'Assemblée. Dans l'ancienne propriété de Marguerite Mus vivent des catholiques. Celle de son frère - celle où logèrent jadis les Brächbühl et naguère les Beller -, après un assez long temps d'abandon, appartient maintenant à un professeur, une dame qui l'a restaurée avec un grand souci de fidélité au passé.

Les deux parts du grand domaine ont été démembrées. Sur les pentes du vallon, champs et pâturages d'autrefois disparaissent maintenant sous les plantations d'épicéas.

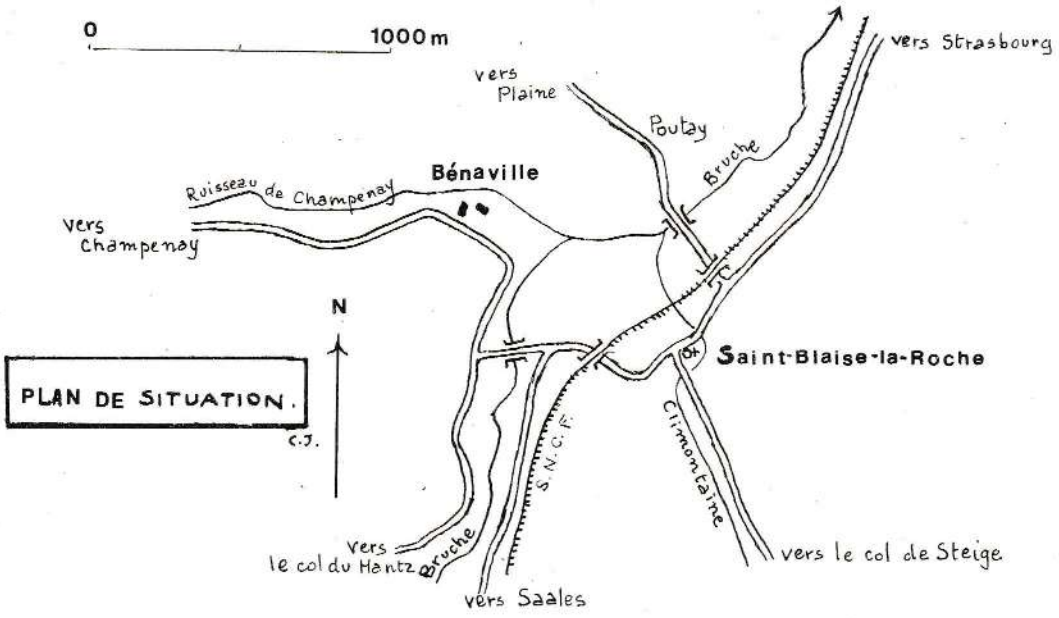
Quant au nom même de Bénaville, il évoque dans l'esprit de nombreuses gens la maison de repos de la Sûreté Nationale, installée il y a quelques années sur la colline voisine, plutôt que le hameau agricole où des anabaptistes ont vécu pendant presque deux siècles et demi.

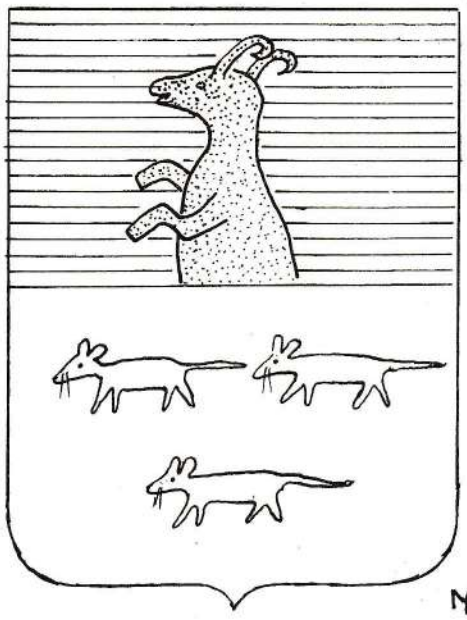
Marie-Thérèse et Gérard FISCHER

NOTES

(1) "Roole de la taille". Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle, B 9055.
(2) P. SOMMER *"L'Historique des Assemblées"*, dans *Christ Seul* 1932, no.2. Ce n'est pas la seule erreur que comporte l'*"Historique ..."* relativement à Salm et Bénaville, mais c'est bien pardonnable dans le cadre d'un travail aussi important, aussi ardu et, à ce moment, aussi nouveau que celui de Pierre Sommer.
(3) Pour plus de précisions, voir *"l'Ancien Ban de Plaine au fil du temps"* de G. et M.-Th. FISCHER.
(4) A.D.M.et M., B 112
(5) Archives Départementales du Bas-Rhin, 3E377.
(6) A.D.M.et M., B 11726.
(7) Le duc de Lorraine avait droit au titre d'Altesse Royale.
(8) A.D.M.et M, BJ 2077.
(9) Badonviller est actuellement un chef-lieu de canton en Meurthe-et Moselle.
(10) A.D.M.et M., Série E, supplément 1354. Document aimablement communiqué par Marc BRIGNON.
(11) Le Pays de Salm dépendait au spirituel de l'évêque de Toul. Précisons cependant que l'abbé de Senones jouissait des *"droits quasi épiscopaux"* sur le territoire jadis concédé au fondateur de son abbaye et dont Bénaville faisait partie.
(12) A.D.M.et M., BJ 1825 et 2086.
(13) On les trouve dans la liste (A.D. Haut-Rhin, E 2014) publiée par Jean SEGUY dans *"Les Assemblées anabaptistes-mennonites de France"*, p 163, note 69.
(14) Bibliothèque municipale de St Dié, manuscrit MS 26 (registre de la Cour spirituelle de l'abbaye de Senones).
(15) A.D.M.et M., BJ 2069.
(16) A.D. Vosges, III C 237.
(17) A.D.B-R, 3E436.
(18) A.D.V., L 775.
(19) L'affiche de mise aux enchères du bail est conservée à la bibliothèque de St Dié.
(20) Certains trouveront peut-être ce texte long et peu passionnant. Ils voudront bien nous en excuser par égard pour les personnes devant lesquelles nous n'avions fait que le citer brièvement dans notre contribution à l'Assemblée Générale de l'A.F.H.A.M. 1982, au Hang, et qui ont exprimé le désir d'en connaître la teneur intégrale.

(21) Tout au long du texte, nous respectons l'orthographe, la grammaire et la ponctuation de l'époque, ainsi que les éventuelles erreurs et redites du texte original.
(22) Parmi les exemptions en question, on peut citer celle de payer la taille.
(23) Dans le patois local, une "roye" est encore une rigole d'irrigation dans un pré.
(24) Le terme vise-t-il des réunions anabaptistes?
(25) Le texte porte: *"Le preneur sera tenu trois au moins ..."*, mais on lit, au-dessus du mot *"trois"*, *"7 mois"*.
(26) Il ne faut pas prendre ce terme dans son acception mennonite.
(27) Barbe Colin de Bénaville, soeur de Louis Michel, avait épousé Nicolas François Huvé, capitaine et prévôt des ville et comté de Fontenoy en Vosges (communication de M. Roussel, descendant de Georges Mus).
(28) Voir aussi l'article *"Bénaville"* dans *"The Mennonite Encyclopedia"* en considérant que les dates de 1670 et 1712 données pour l'installation anabaptiste dans le hameau ne reposent sur aucun document.
(29) P. SOMMER, toujours dans *Christ Seul* 1932, no. 2.





ARMOIRIES DE LA FAMILLE MUS.

En 1661, Basile Mus, maître des forges de Framont, obtint du duc de Lorraine l'érection en fief noble de sa propriété de BÉNAVILLE.

C'est dans une ferme de son fils, George Mus, qu'on rencontre le premier anabaptiste attesté jusqu'à présent dans le Pays de Salm (1707).

La mention suivante (1708) nous ramène à Bénaville, soit dans la ferme que George Mus avait vendue au maire de St-Blaise-la-Roche, soit dans celle de sa soeur, Marguerite Mus, épouse en secondes noces de Jean du Gout, seigneur de Beauregard.

La population anabaptiste de la Haute-Bruche au XIXe siecle

Il n'est pas question de faire dans cette courte contribution l'historique complet des anabaptistes-mennonites mais seulement de mesurer l'évolution de leur nombre au cours du XIXe siècle. Deux dates ont été retenues, 1805 et 1910, pour lesquelles des relevés détaillés existent.

Le premier document, daté de 1805, est l'oeuvre du pasteur Oberlin sur les indications d'Ulrich Zehender, marcaire à Belmont. Le manuscrit, conservé au Musée Oberlin à Waldersbach (1), fournit le décompte des feux vivant dans la vallée de la Bruche sauf ceux de l'Assemblée du Hang (Saales et Bourg-Bruche). R. Lutz, en se basant sur un recensement effectué en 1780, les estime pour cette dernière à une quinzaine, ce qui donnerait, si l'on s'en tient aux résultats de ce même recensement, 11 feux pour Bourg-Bruche et 4 pour Saales. Mais quelle est l'importance d'un feu ? R. Lutz, toujours d'après la même source, leur donne une population moyenne de 5,7 personnes, estimation qui peut paraître élevée mais qui est compatible avec l'attitude des anabaptistes-mennonites à l'égard des enfants. Ce chiffre est d'ailleurs confirmé à l'autre bout de l'Alsace : les 17 feux de Ferrette (2) comportent aussi une population de 5,7 personnes en moyenne. En supposant qu'entre 1780 et 1805 cette proportion n'ait pas évolué sensiblement, on obtient les résultats suivants :

1805	Population totale (T)	Anabaptistes-mennonites (A) Nombre de feux	Population estimée	% A/T
Bellefosse	384	1	6	1,5
Belmont	506	1	6	1,2
Bourg-Bruche	914	11	63	6,9
La Broque	1 365	14	80	5,8
Colroy	521	1	6	1,1
Grandfontaine	1 199	2	11	0,9
Natzwiller	609	1	6	0,9
Neuwiller	653	3	17	2,6
Rothau	587	1	6	1,0
Saales	1 067	4	23	2,1
Saulxures	890	5	28	3,1
Schirmeck	1 011	1	6	0,6
Autres communes	4 546	-	-	-
Total	14 252	45	258	1.8

La communauté la plus nombreuse vit à l'époque sur le territoire de La Broque : le pasteur Oberlin signale 8 feux à Salm et 6 aux Quelles. Qu'en est-il un siècle plus tard ?

En 1907, une enquête économique a été effectuée dans toute l'Alsace (3). Outre des renseignements purement économiques, elle comporte une rubrique démographique où figurent les différentes religions. Comme elle a été faite entre deux recensements de la population, elle donne les chiffres de 1905 et, en surcharge, ceux de 1910. Mais les différents agents-recenseurs semblent avoir été dépassés par la ques-

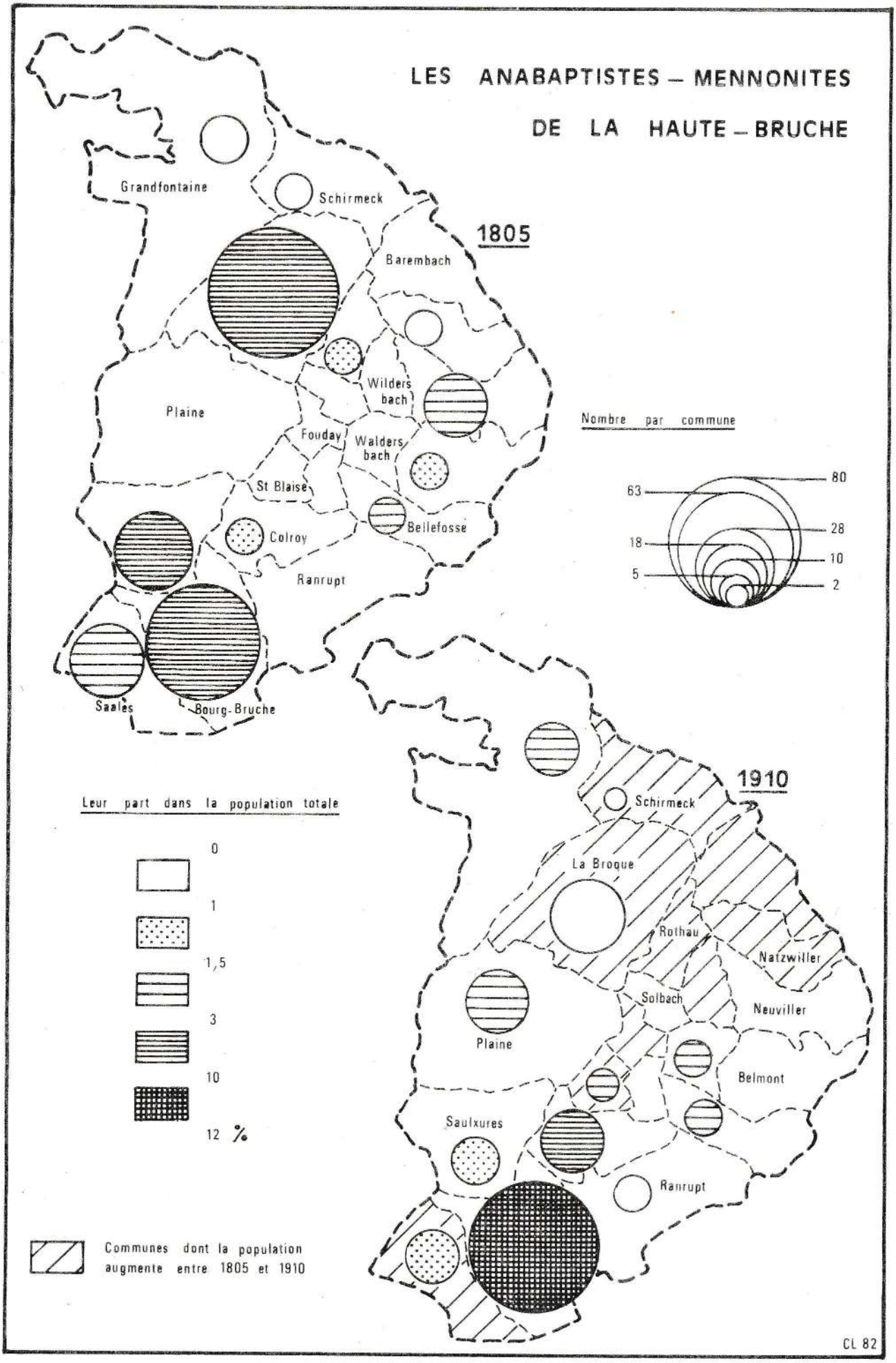
tion. Peu au courant de cette religion, ils éprouvent de la difficulté à classer les anabaptistes-mennonites comme le montre le cas de Bourg-Bruche : 84 mennonites et 7 divers en 1905, 16 mennonites et 63 divers en 1910 ; et en 1910, ils vont même jusqu'à distinguer anabaptistes et mennonites. Cet exemple montre, au passage, les difficultés qui existent lorsqu'il s'agit d'établir des statistiques précises. Tous les chiffres que nous obtenons ne peuvent être, dans ces conditions, qu'approchés. Ces réserves faites, l'enquête économique de 1907 permet de dresser le tableau suivant :

	1905				1910				
	P	M	D	%	P	M	A	D	%
Bellefosse	282	7	-	2,5	271	-	-	6	2,2
Bourg-Bruche	725	84	7	12,5	665	16	-	63	11,8
La Broque	3 057	22	-	0,7	3 248	22	-	-	0,7
Colroy	434	15	-	3,5	405	18	-	-	4,4
Grandfontaine	676	18	-	2,6	741	-	12	-	1,6
Plaine	1 214	8	-	0,6	1 234	14	5	-	1,5
Ranrupt	837	10	-	1,2	784	-	6	-	0,8
Saales	1 137	22	-	1,9	1 171	2	10	-	1,0
St-Blaise	281	-	-	-	296	-	5	-	1,7
Saulxures	703	19	-	2,7	670	5	5	-	1,4
Schirmeck	1 689	5	-	0,3	1 771	2	-	-	0,1
Waldersbach	321	-	-	-	320	6	-	-	1,8
Autres communes	5 654	-	-	-	5 612	-	-	-	-
Total	14 010	217		1,3	17 188	197			1,1

Abréviations : P = population totale, M = mennonites
A = anabaptistes, D = divers
% = % M +A + D / P

Au niveau local, la communauté de Bourg-Bruche se maintient et même augmente par rapport à 1805. Celle de La Broque, au contraire, a perdu près des 3/4 de ses effectifs. Cette forte diminution s'explique en grande partie par l'émigration mais aussi, semble-t-il, par un artifice comptable : la limite qui sépare la commune de La Broque de celle de Plaine passe au milieu des terres anabaptistes du Bambois et de Geisloch ; il est donc possible que certains de leurs habitants aient été comptabilisés en 1805 dans la commune de La Broque, et leurs descendants en 1910 dans celle de Plaine. On sait, en effet, qu'il y avait des anabaptistes à Plaine en 1805 (4) alors que le pasteur Oberlin n'en mentionne aucun.

De 1805 à 1910, la population mennonite diminue perdant près d'un quart de ses effectifs tandis que la population de la Haute-Bruche s'accroît de 20 %. Mais cette évolution n'est pas générale. On remarque, en effet, que neuf communes seulement voient leur population augmenter. Il s'agit de Barembach, La Broque, Fouday, Natzwiller, Rothau, Saales, Saint-Blaise, Schirmeck et Wildersbach. Dans celles-ci, la population anabaptiste tombe de 121 à 41 personnes. A l'inverse, les douze autres communes perdent des habitants, mais chez elles, la population anabaptiste s'accroît, passant de 137 à 157 personnes.


LES ANABAPTISTES – MENNONITES
DE LA HAUTE – BRUCHE
1805
Grandfontaine
Schirmeck
Barembach
Wilders bach
Plaine
Fouday
Walders bach
St Blaise
Bellefosse
Colroy
Ranrupt
Saales
Bourg-Bruche
Nombre par commune
80
63
28
18
10
5
2
1910
Schirmeck
La Broque
Rothau
Natzwiller
Solbach
Neuviller
Plaine
Belmont
Saulxures
Ranrupt
Leur part dans la population totale
0
1
1,5
3
10
12 %
Communes dont la population augmente entre 1805 et 1910
CL 82

Cette évolution est tout à fait normale : les communes qui s'accroissent sont celles où l'industrie s'est développée tout au long du XIXe siècle attirant de la main-d'oeuvre ; celles qui diminuent sont celles où l'agriculture conserve la première place. Au début du XXe siècle encore, les anabatistes-mennonites qui n'ont pas quitté la région pour l'Amérique restent fidèles à leur activité première: l'agriculture, et se concentrent dans les communes où elle reste possible à l'écart du remue-ménage industriel.

Christian LAGANIER

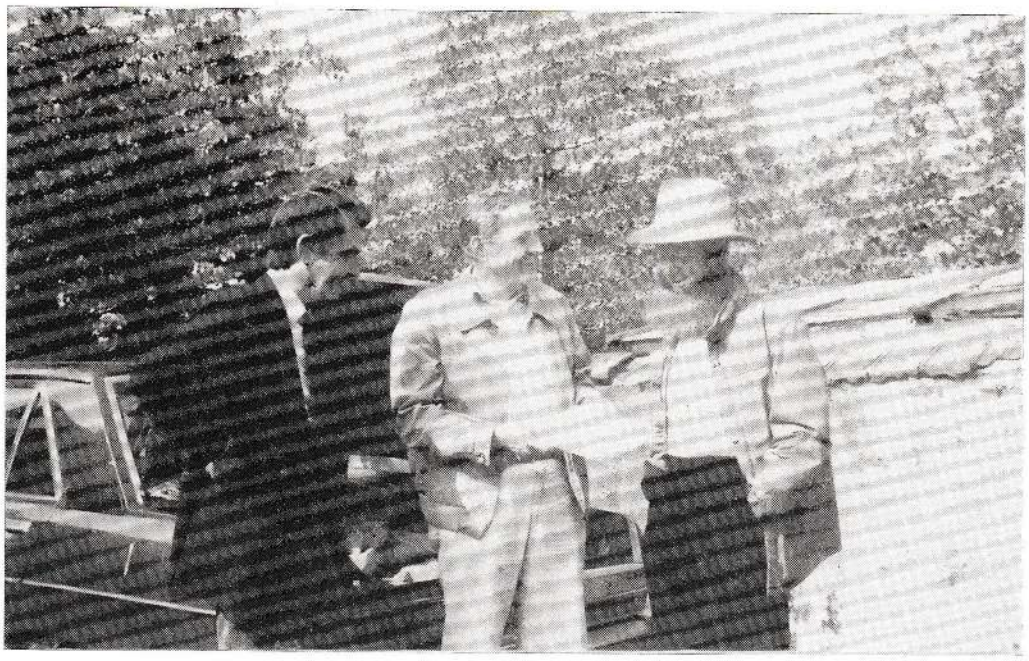
Notes :

(1) Voir l'extrait cité dans le catalogue de l'exposition 1982 organisée par L'ESSOR : "Présence d'une minorité : les Anabaptistes-Mennonites des Vosges", p. 22 no.14.10.01 ; et l'article de Robert LUTZ : "Les anabaptistes-mennonites du Val de Bruche", Saisons d'Alsace, 22e année, no.63 (1977), p. 36-43.

(2) Voir le détail par Claude JEROME : "Etat des Anabaptistes de la Subdélégation de Ferrette en 1780", Souvenance Anabaptiste no.1, 1982, p. 12.

(3) Elle s'est conservée à l'INSEE, Observatoire Economique d'Alsace à Strasbourg.

(4) Gérard et Marie-Thérèse FISCHER :"L'ancien Ban de Plaine et les Anabaptistes", Saisons d'Alsace, 25e année, no.76, (1981), p. 105-122.



REUNION DE L'AFHAM A BOURG-BRUCHE EN MAI 1982. De droite à gauche, Frits Planque, Willy Hege et Claude Jérôme, membres du comité, en discussion souriante.

(Photo P. Widmer)

NOTES HISTORIQUES SUR LE LIEU-DIT « LE HANG » COMMUNE DE BOURG-BRUCHE

L'Assemblée Générale de l'AFHAM s'est tenue le matin du 31 mai 1982 en la chapelle mennonite de l'actuelle assemblée de Bourg-Bruche (Bas-Rhin), qui regroupe en plus de celle du lieu les anciennes assemblées de Salm, les Quelles, Bénaville et Climont, et l'après-midi du même jour dans une ferme de la clairière toute proche du Hang, dont le territoire est à cheval sur les communes de Saales et de Bourg-Bruche.

L'histoire du peuplement de cette vaste étendue défrichée au pied du Climont (966 mètres) - montagne dont la forme trapézoïdale en fait l'un des sommets les plus caractéristiques des Vosges moyennes - n'a pas encore été entreprise, malgré son évident intérêt. Tout au plus est-il possible de planter quelques jalons et de publier les documents d'archives les plus significatifs qui s'y rapportent.

1. L'assemblée du Hang vue par Pierre Sommer

C'est à Pierre Sommer que revient incontestablement l'honneur d'ouvrir la liste des travaux mentionnant Le Hang. C'est en effet toujours vers lui que se tourne en premier l'historien quand il ne sait par quel bout commencer ses recherches. Son "Historique des Assemblées" paru dans les numéros de "Christ Seul" s'échelonnant entre 1929 et 1933 est une mine très riche et de grande valeur. Les lignes suivantes ont paru en mars 1932, à la suite d'une étude sur l'assemblée toute proche du Salm.

Assemblée du Hang

Le Hang est un hameau de la commune de Bourg-Bruche, dans le canton de Saales (Bas-Rhin) qui, comme le canton de Schirmeck, appartenait autrefois au département des Vosges. Le Hang est le centre d'une assemblée qui comprend les Mennonites habitant le canton de Saales, ainsi que celui de Provenchères-sur-Fave, dans les Vosges.

L'assemblée du Hang a la même origine que celle de Salm, dont elle est voisine et avec laquelle elle fut de tout temps en relations étroites. Le pays est aussi très pittoresque, mais ici c'est le Climont qui domine la contrée. L'assemblée est mentionnée dans de vieilles lettres depuis l'année 1788, elle paraît alors moins importante et moins active que celle de Salm. Sa contribution à la collecte de 1809 fut de 5 doublons.

Alfreld Michiels la mentionne aussi, il parle entr'autres des instituteurs nomades qui enseignaient l'allemand aux enfants des Mennonites habitant ces montagnes, où le français est la langue courante. Le plus connu de ces maîtres est Philippe Jahn, surnommé "Sechsfinger" en raison des doigts supplémentaires qui ornaient ses mains et son pied gauche. Cet auteur constate aussi la présence de tisserands parmi les Mennonites de Salm et du Hang. C'est une occupation que l'on retrouve d'une façon générale chez les premiers Mennonites.

L'assemblée du Hang a perdu elle aussi beaucoup de monde par suite de l'émigration en Amérique. De nombreuses familles se sont établies dans les environs de Saint-Dié, sans jamais arriver à se grouper en vue de la célébration de leurs cultes. Quelques-unes se rattachèrent à la paroisse protestante de St. Dié beaucoup tombèrent peu à peu dans l'indifférence la plus complète.

Les réunions avaient lieu tous les quinze jours, d'abord à la ferme de l'Evreuil (Bourg Bruche), puis au Hang, dans une salle spécialement aménagée dans une maison particulière. Il existe un cimetière à l'Evreuil.

Après la guerre, la communauté, qui compte encore environ ving cinq familles, s'étant trouvée sans ancien les cultes furent assurés tous les mois par l'ancien Neuhauser de l'assemblée des Quelles, puis par les prédicateurs de l'église e Colmar. Les réunions ont lieu actuellement le 3e dimanche de chaque mois. La sainte Cène est célébrée deux fois l'an. Le lavement des pieds n'est plus pratiqué. Des réunions d'évangélisation ont lieu à l'automne pendant plusieurs jours et ont donné des résultats encourageants. L'allemand est encore employé pour le culte, mais tout le monde comprend le français, qui s'imposera sans doute dans l'avenir, l'enseignement dans les écoles étant exclusivement français.

La liste des anciens connus est la suivante :

En 1822: Konrad Goldschmidt; Jakob Baecher; plus tard Michel Mosimann, du Hang, mort en 1880, âgé de 86 ans; Hans Beller, parti pour l'assemblée de Salm; Hans Bacher, de l'Evreuil, mort en 1887; Joseph Beller, consacré en 1867, parti en 1874 pour les Quelles; Pierre Gingrich, du Schnarupt (Urbeis), parti en 1883 pour l'assemblée de Baccarat; Christ Bacher, de la Schlag (Bourg-Bruche), mort en 1900; Christ Dellenbach, du Hang, mort en 1908; Joseph Bacher de l'Evreuil, mort en 1905; André Lauber, de Colroy la Roche, consacré en 1909, mort en 1918.

L'Association des églises mennonites de France a désigné le frère Jean Nussbaumer, prédicateur de l'assemblée de Colmar, pour s'occuper spécialement de l'église du Hang.



Hans BEACHER
(Jean Baecher - 1816 Climont - 1887 Evreuil)

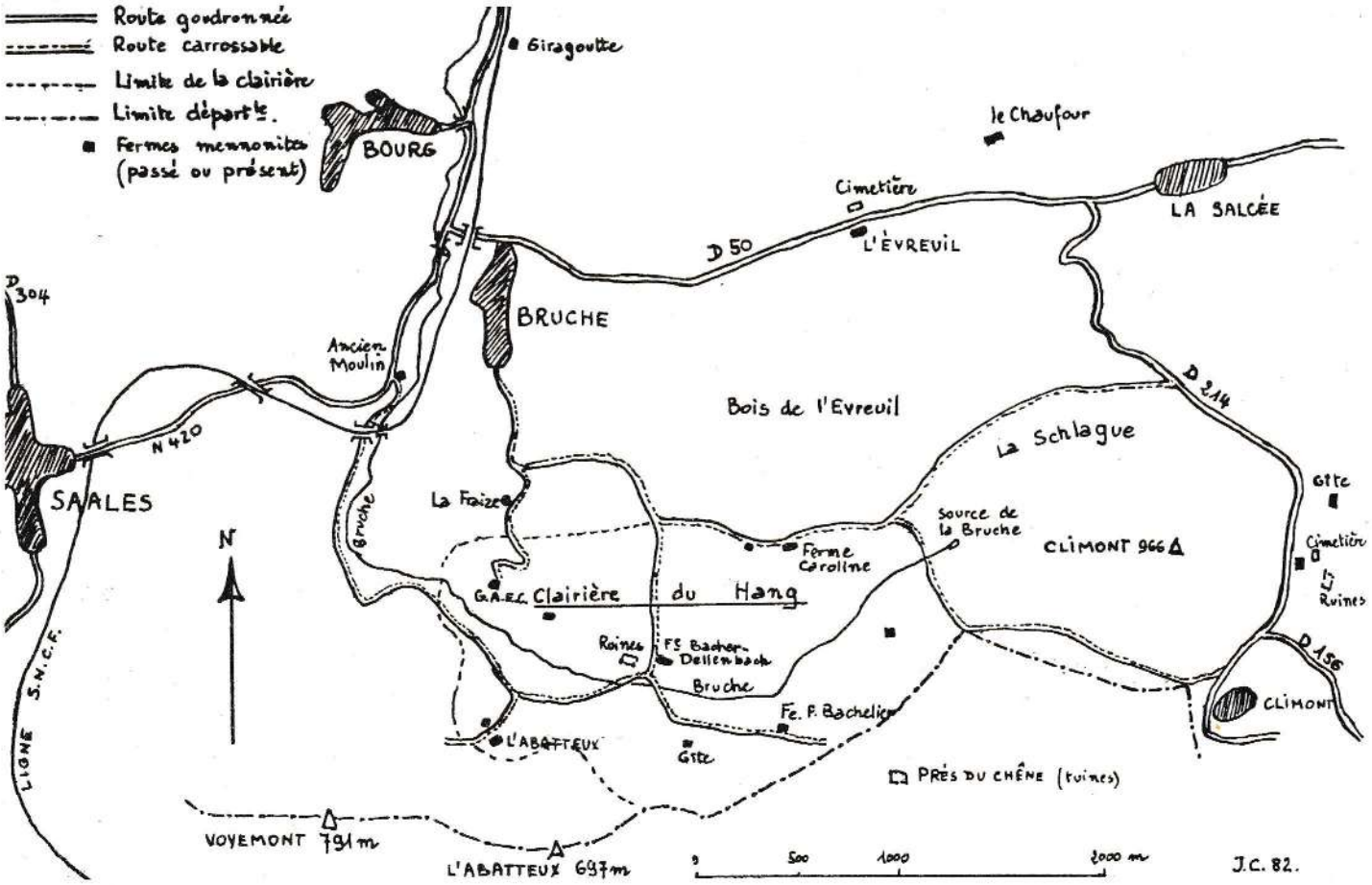
et

Magdalena HUNG
(1822 Saulxures - 1893 Evreuil)

Hans était Ancien à l'Assemblée du Hang de 1880 à sa mort en 1887. Il eut 10 enfants qui vécurent à l'Evreuil près du Hang, commune de Bourg-Bruche (Bas-Rhin).

La photo a été prise par le photographe A. MAZERAN de SAALES.

(Coll. Claude Baecher, Mulhouse)



2. Le cadre géographique

Les pâturages du Hang, de plus en plus envahis par les broussailles à certains endroits, s'étendent à l'Ouest du Climont boisé. La grande clairière est arrosée par la Bruche naissante qui n'est encore qu'un ru. Au Sud elle est bordée par les forêts séparant actuellement le département du Bas-Rhin de celui des Vosges. Cette limite a servi de frontière entre l'Allemagne et la France de 1870 à 1918 et de 1940 à 1945, ce qui explique la présence sur place, en de rares endroits, de bornes gravées d'un D et d'un F. A l'Ouest s'étend un plateau sur le ban de Saales, et au Nord, sur une crête, s'étalent les bois de l'Evreuil, commune de Bourg-Bruche.

Les noms des lieux-dits ou fermes du secteur trahissent une double influence: ceux comme l'Abatteux, la Fraize, l'Evreuil, Prés du Chêne sont d'origine romane, tandis que ceux comme le Hang et la Schlague sont d'origine germanique.

3. Extraits du "Reichsland" et du "Wörterbuch"

A la fin du XIXe siècle à Saverne et au début du XXe siècle à Strasbourg parurent deux ouvrages remarquables, sortes de dictionnaires des communes et lieux-dits d'Alsace. Le premier, daté de 1895, est du à Joseph Clauss. Le second parut entre 1901 et 1903 en trois tomes. Nous reproduisons ci-après, en traduction française, les notices relatives au Hang.

HANG [grangia de Hansio 1182 - Hammeau XIVe siècle - Hanme, Hanf -] ancienne "grangia" des Cisterciens de Baumgarten. plus tard verrerie - (Baumgarten est une abbaye disparue de la région de Bernardsviller près d'Obernai, N.d.l.R.).

HANG - hameau - 62 habitants - 11 maisons - Etait déjà connu au Moyen-Age. Possession autrichienne dans le Val de Villé, gagé en 1314 aux seigneurs de Müllenheim qui en furent les maîtres jusqu'au XVIe siècle. L'abbaye de Baumgarten y possédait une ferme colongère qui dépendait judiciairement de la seigneurie du Val de Villé. Dans le temps existait au Hang une chapelle St Laurent qui disparut à la fin du XVIIe siècle. Le hanmeau est actuellement habité par des Mennonites germanophones, tandis que partout dans les environs l'on parle un patois français.

4. Extrait du journal local: Le Courrier de la Bruche

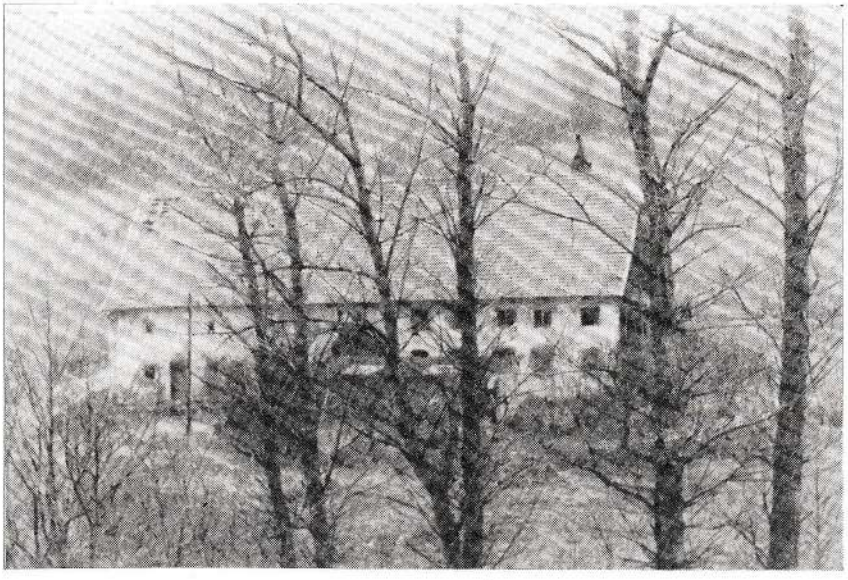
Le no. 116 d'octobre 1982 de la revue "L'Essor" éditée à Schirmeck (Bas-Rhin) a publié un article intéressant concernant une ferme mennonite de la Haute Vallée de la Bruche. Intitulé "Dans la clairière du Hang, un beau spécimen d'architecture vosgienne en péril : la ferme Bacher-Dellenbach", cet article d'André Dubail étudie, plans et photos à l'appui, l'organisation architecturale d'une ferme habitée par des "frères" durant plus de deux siècles et demi. En complément à ce travail inédit, nous publions ci-après un article du journal local "Le Courrier de la Bruche" paru le samedi 3 février 1923.

BOURG-BRUCHE - Nécrologie. - Mercredi dernier on a accompagné à sa dernière demeure Monsieur Joseph Dellenbach, le doyen de la commune de Bourg-Bruche qui était en même temps le doyen des fermiers du Hang.

Joseph Dellenbach fermier, âgé de 86 ans, avait pris la succession de son père. Depuis 2 siècles, la famille Dellenbach cultive de père en fils la même ferme. Actuellement encore la fille du défunt, mariée à Jean Bacher continue l'oeuvre de son père. C'est un des rares cas où l'on voit le cultivateur s'attacher au sol avec autant d'amour que de persistance.

Notons que cette famille n'est pas propriétaire de la ferme. Elle appartient à Monsieur Camille Thiriet, Maire de Saâles, Chevalier de la Légion d'Honneur, lequel mérite à juste titre toutes nos félicitations, car l'attachement de cette famille de cultivateurs au même sol prouve que le bon accord a toujours dû règner entre le propriétaire et les fermiers.

Il est vrai que dans cette contrée du Hang l'amour de la culture a toujours été le sentiment dominant des mennonites chez qui le bien n'a



jamais cessé d'exister.

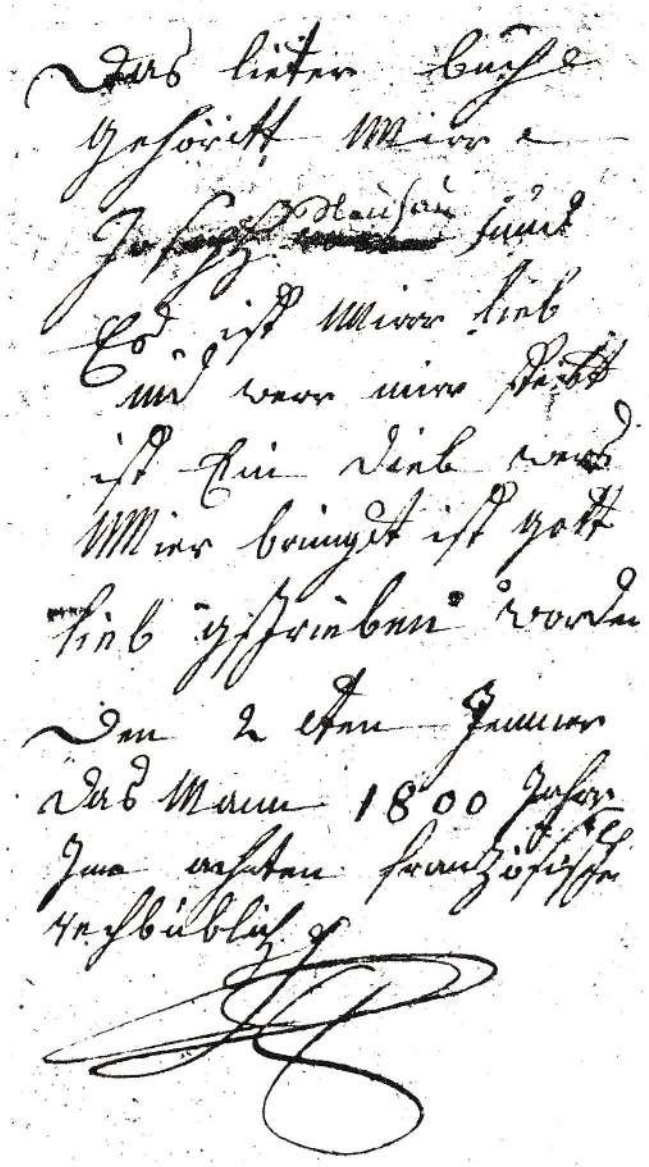
Aussi toute la population de Bourg-Bruche de Saâles et des environs a-t-elle tenu, malgré le mauvais temps, à rendre hommage à ce fermier qui pendant toute sa vie fut un rude travailleur, un homme de bien et de bon conseil.

A sa nombreuse famille nous adressons nos sincères condoléances.

5. Extrait d'un bulletin de 1897

Tiré d'un article de J. Crovisier intitulé: "Saales, essai géographique et historique" et paru dans le tome 23 du Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne à St Dié en 1897/98, le court extrait suivant donne quelques précisions supplémentaires sur le lieu.

Signalons ici l'établissement de verreries au pied du Climont, dans l'enceinte du Hang. Ces verreries, comme autrefois les forges du Bourg, [Bourg-Bruche] étaient alimentées par les nombreuses forêts du voisinage. Il y a un siècle, [vers 1790] ces verreries furent supprimées et transportées à Baccarat qui ne fondit le cristal que vers la fin du premier quart de ce siècle [vers 1925]. Toutes les fermes du Hang et de Lévreuil sont encore exclusivement habitées par des anabaptistes qui étaient venus travailler dans ces verreries. Cette population est restée



La plupart des documents en fac-similé illustrant le présent annuaire proviennent de la ferme Kleinhundsweiler-hof commune de St Pierre-Bois (Bas-Rhin) dans le Val de Villé. Ils ont été retrouvés dans une caisse à grains, à côté des clapiers, à l'occasion d'une vente des lieux à un non-mennonite et sont à présent en possession de Claude Baecher de Mulhouse, que nous remercions de nous les avoir confiés.

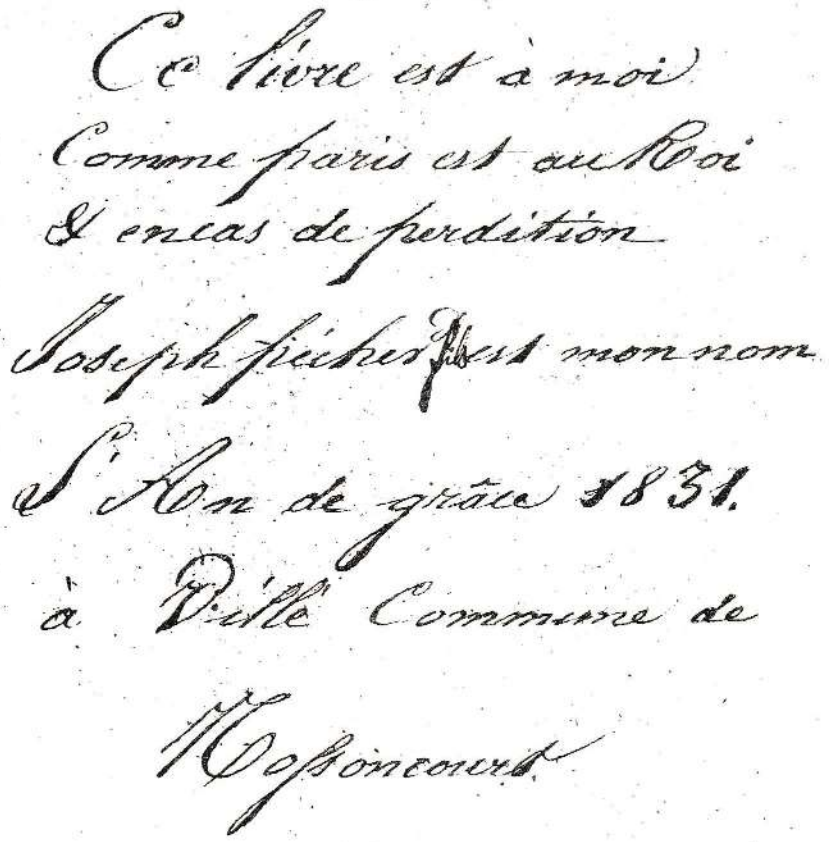
La page de garde ci-contre est celle d'un Ausbundt ayant appartenu, à un moment donné, à Joseph Neuhauser "auf dem Weinberg" (autre appellation du Climont à l'extrémité de Val de Villé, commune d'Urbeis).

Nous reproduisons ci-dessous le texte avec ses fautes savoureuses.

Das lieter buche gehorett mirr Joseph Neuhauser und es ist mirr lieb und werr mirr stelt ist ein dieb werr mirr bringet ist gott lieb geschrieben worden
den 2 eten Januar das mann 1800 Jahr im ersten franzosischin rehbublick.

sans mélange avec aucune fraction d'un autre culte. Sobre, robuste, elle se livre à l'élève du bétail et à la fabrication des fromages. La communauté a un chef du culte, un ancien, dans la maison duquel on se réunit le dimanche pour lire et commenter la Bible. Leur "évèque" actuel, M. Boeler, [Beller] habite Salm. Leur cimetière est situé à Lévreuil, où les coreligionnaires des environs sont enterrés.

On voit encore au bas du Hang les restes d'un barrage pour accumuler les eaux dans un vaste étang. On ouvrait cet étang pour flotter les bois à bûches perdues, vers Schirmeck et Strasbourg; ce mode de transport a été abandonné.


Ce livre est à moi
Comme paris est au Roi
& en cas de perdition
Joseph fischer fils mon nom
S'Non de grâce 1831.
à Ville Commune de
Nossoncourt

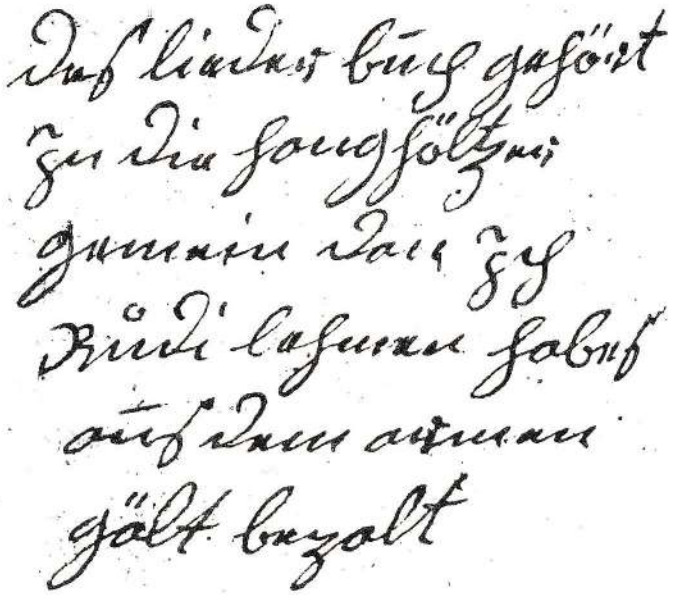
Dellenbach, Hung, Ropp et Bacher étaient les noms de familles les plus répandus dans l'assemblée du Hang au XIXè siècle.
Cette dédicace sur la page de garde d'un Nouveau Testament (édition J.F. Ostervald, Paris, 1823) est précieuse pour l'étude de la variété incroyable de l'orthographe d'un même nom. Ainsi Bacher est écrit Pécher par Joseph, en 1831, à Villé. Nous avons relevé ailleurs Beacher, Baecher, Becher, Bacher, Pêcheur!

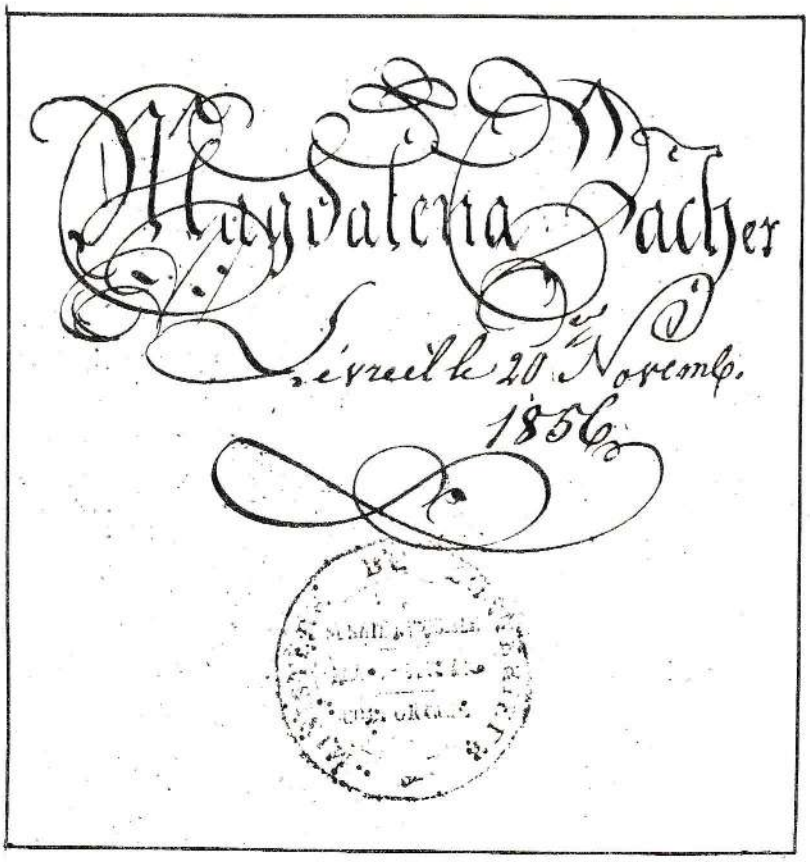
Nossoncourt, près de Rambervillers (Vosges) se trouve à 8 km au S-O de Baccarat.

(Coll. Claude Baecher)

"Dies Liederbuch gehört
zu die hanghöltzer
gemein den Ich
Rudi lehmann habes
aus dem armen
gält bezalt."

Cette inscription sur la page de garde d'un Ausbundt est intéressante à plus d'un titre. C'est la première fois qu'est mentionnée l'Assemblée du Hangholtz (Hang = pente, Holtz = bois) ou Pendbois ou Bambois (commune de Plaine, Bas-Rhin). Ensuite parce que cet exemplaire n'est pas personnel, mais a été acheté par Rudi Lehmann avec des fonds communs (Armen Geld).


Das Liederbuch gehört
zu die Hanghöltzer
gemein den Ich
Rudi Lehmann habes
aus dem armen
gält bezalt

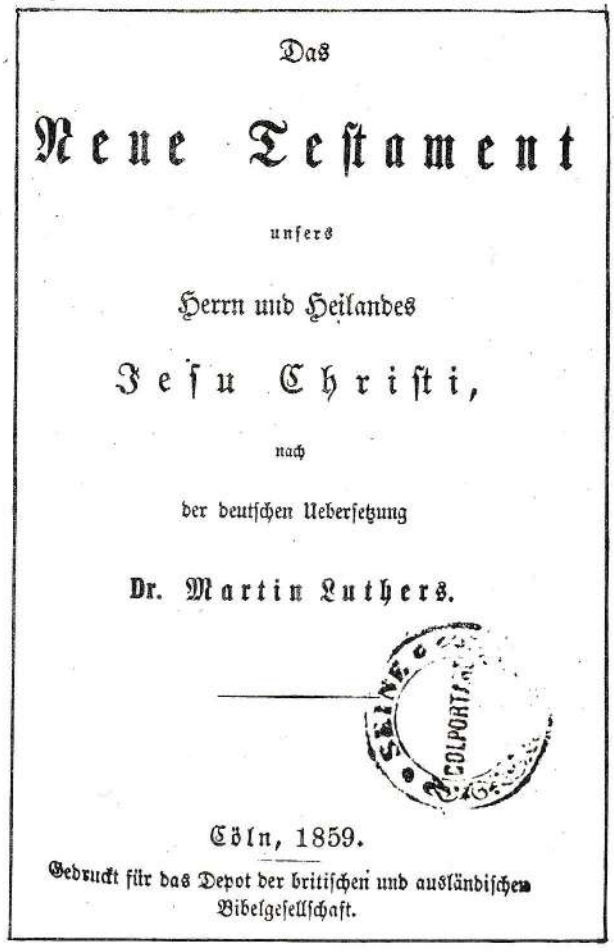


Très belle inscription apposée sur la page de garde d'un livre ayant appartenu à Madeleine Bächer de l'Evreuil près du Hang. Les Mennonites de l'endroit, isolés dans un cadre francophone, étaient bilingues par la force des choses; ici les noms et prénoms sont écrits en caractères gothiques, la date et le lieu en caractères romains.
Le cachet du Ministre de l'Intérieur porte dans son centre les mentions "Sécurité générale - Bas-Rhin - Colportage".

(Coll. Claude Baecher)

Ce Nouveau Testament, imprimé à Cologne en 1859, a été découvert en 1965 dans une caisse au grenier de la ferme no. 81 à l'Evreuil commune de Bourg-Bruche (Bas-Rhin) après le décès de Jean Bacher.
Il aurait appartenu à son oncle André Bacher, né le 13-10-1855 dans la même ferme exploitée depuis 1852 par ses parents, Johann dit Hans Bächer né en 1816, ancien de l'assemblée du Hang de 1880 à 1887 et Magdelena Hung née en 1822.
Il porte le cachet du département de la Seine où fut accordée l'autorisation de le distribuer par colportage. Ce visa du Ministre de l'Intérieur pour éviter la diffusion d'écrits subversifs (aux yeux des gouvernements de l'époque) ne cessera qu'après 1870.

(Coll. Claude Baecher)


Das

Neue Teſtament

unſers

Herrn und Heilandes

Jeſu Chriſti,

nach

der deutſchen Ueberſetzung

Dr. Martin Luthers.

SEINE COLPORTAGE

Cöln, 1859.

Gedruckt für das Depot der britiſchen und ausländiſchen Bibelgeſellſchaft.

6. Rapport du curé de Saales et enquête de 1780

Bien que le fait ne soit attesté par aucune pièce écrite, du moins à notre connaissance, il semble bien qu'une relation étroite existe entre les deux derniers documents qu'on va lire.

Le premier, non daté officiellement, est un "rapport" du curé de Saales se plaignant à ses supérieurs hiérarchiques des difficultés qu'il rencontre, selon lui, à cause de l'établissement de "sectaires" dans sa paroisse. Par recoupements, on peut penser que ce document remonte aux années 1778-1779. Malgré ses outrances, c'est une pièce intéressante à plusieurs égards, ne serait-ce que parce qu'elle indique avec précision les lieux de réunion de l'assemblée.

Le second est le fameux dénombrement des anabaptistes prescrit par l'Intendant d'Alsace en 1780. Le lecteur retrouvera page 12 de l'annuaire 1982 de notre association des détails plus précis sur cette enquête, aussi n'y reviendrons-nous pas. Mais soulignons tout de même ici le fait qu'il est fort probable que le curé de Saales soit à l'origine de cette importante opération que fut l'"état des populations anabaptistes ... établies en Alsace". En effet, il est plus que plausible que c'est à la suite de son rapport que les autorités catholiques aient soulevé le problème de la présence des "frères" auprès de l'Intendance. Cette dernière, pour savoir exactement de quoi il en retournait, a alors ordonné cette enquête aux subdélégués. Parmi tous ces "fonctionnaires", c'est sans conteste celui de Sélestat, de qui dépendait le Hang, qui a le plus consciencieusement accompli sa tâche: son "état" est le plus précis de la douzaine qu'il nous a été donné de lire aux archives départementales du Bas-Rhin.

Affaire des Anabaptistes de Saales - Rapport -

Son Altesse Eminentissime feu Mgr. le Cardinal de Rohan avait ordonné au curé de Saales dans l'année 1777 d'exercer sur les Anabaptistes de sa paroisse la même juridiction que sur les Calvinistes; à cette époque le nombre des Anabaptistes était déjà un peu plus considérable qu'en 1760 où par la visite il cons...qu'il n'y en avoit que deux ou trois familles. Le nombre en est augmenté aujourd'huy au point qu'on en compte 14 qui composent la population de 88 individus.

Le Curé de Saales ne peut venir à bout de ceux de cette secte qui non seulement refusent de dépendre en rien du Curé, mais qui persécutent les catholiques et les calvinistes de ce canton; ils cherchent à faire des prosélites et ils y reussissent quelques fois: on en cite des exemples récens.

Ces sectaires voisins de la Lorraine et surtout de la principauté de Salm où il y a très grand nombre d'Anabaptistes aussi s'assemblent fréquemment, tantôt sur la paroisse de Saales au lieu nommé Le Hang, tantôt à une cense nommée La Maison Blanche, parroisse d'Orbeis baillage de Villé, et tantôt enfin à la cense dite Prés du Chêne parroisse de Cobroy la Grande, juridiction de Nancy.

A mesure que les Anabaptistes se multiplient, ils deviennent persécuteurs: Le hang est un petit hameau qu'ils ont trouvé le moyen d'habiter seuls en achetant insensiblement les différentes propriétés de ce lieu et en maltraitant les catholiques pauvres qui s'y trouvoient et qui alors ont été forcés ou de s'éloigner ou d'essuyer journellement des avanies.

Son Alt. Ser. et Emin. est instamment suppliée par le Curé de Saales de luy donner ses ordres et de prendre les mesures que ses lumières et sa prudence luy suggèreront pour obvier aux inconvéniens actuels et en prévenir de plus considérables encore.

(Archives départles du Bas-Rhin, G2621)

Subdélégation
de
Schlestat

Archives départementales du Bas-Rhin - C 338.

Etat

12 juillet 1780

Des familles Anabaptistes etabliës dans le
Baillage du Comté de Villé.
suivi d'Observations sur les Anabaptistes

1. .....

2. Etienne Will né au Climont Seigneurie de Villé agé de 42 ans, demeure dans un Moulin situé au Ban de Brusche, qu'il tient à Titre de Bail de M. Müller Preteur Royal de Colmar, sa femme agée de 39 ans s'appelle Catherine Neühäusser; il n'a point d'Enfant et paye les Deniers Royaux et Seigneuriaux, fait les Corvées, et contribue aux charges publiques à l'instar d'un Bourgeois du Lieu.

3. Pierre Riser natif d'Ackerbach dans la Lorraine allemande agé de 43 ans, demeure dans une Cense scituée au Ban de Saales, canton dit Orluche, qu'il tient à Titre de Bail du Sr. Lallemand bourgeois Chirurgien de Saales; il n'avoit que deux ans lorsque ses Pere et mere sont venus s'etablir au Hang, où il y avoit cy devant une verrerie, et où ils sont morts, ledit Riser a été elevé dans cette verrerie, et s'y est marié avec Barbe Schlapp et à six Enfants

Scavoir

ler. Barbe, agée de 21 ans en Service dans la Lorraine allemande.
2. Catherine, agée de 19 ans.
3. Pierre, agé de 18 ans.
4. angelique, agée de 16 ans.
5. Magdeleine, agée de 9 ans.
6. Marie anne, agée de 5 ans.

Ces cinq Enfans demeurent chez leur Pere, qui contribue à toutes les charges publiques à l'instar d'un Bourgeois de Saales.

4. .....
5. .....
6. .....
7. .....

8. Jean Becher fils du susdit Jean Becher agé de 31 ans demeure audit Hang qui etoit cydevant une Verrerie, et qui fait aujourt'huy un corps de differentes Censes cultivées par les Anabaptistes cy après, et appartenantes aux heritiers de feu M. D'Anthes; ledit Jean Becher en possede une partie à Titre de Bail, et est marié à Catherine Görigin agée de 31 ans, et a 4 Enfans qui demeurent chez lui, et qui sont:

1er. Anne, agée de 10 ans
2. Barbe, agée de 9 ans.
3. Magdeleine, agée de 7 ans,
4. Marie, agée de 4 ans.

9. Chretien Becher agé de 27 ans, fils dudit Jean Becher le vieux demeure audit Hang, a part dans lesdistes Censes, a epousé Rosine Schirsch agée de 27 ans, il a deux Enfans chez luy qui sont:

1. Chretien, agé de 3 ans.
2. Jean, agé de 2 ans.

10. Joseph Becher, agé de 23 ans fils dudit Jean Becher le vieux demeure audit Hang, a part dans lesdites Censes, et est marié à Madgeleine Görig agée de 26 ans, il n'a encore point Enfant.

11. Joseph Schirsch, agé de 31 ans, né dans la Principauté de Salm demeure audit Hang, ayant part dans lesdites Censes, il est marié à Anne Becher agée de 29 ans, fille dudit Jean Becher le vieux, et a 4 Enfans chez luy, qui sont:

1 Barbe agée de 7 ans.
2. Joseph, agé de 4 ans,
3. Chretien, agé de 2 ans.
4. Anne, agée de 3 mois.

12. Jean Görig agé de 37 ans né à St Marie aux Mines demeure audit Hang depuis 6 ans avec part dans lesdites Censes, sa femme agée de 33 ans, s'appelle Barbe Goldschmitt, il a 4 Enfans chez luy qui sont:

1. Chretien agé de 12 ans
2. Joseph, agé de 7 ans,
3. Barbe, agée de 3 ans
4. Jean, agé d'1 an.

13. Chretien Görig, agé de 46 ans frere du susdit Jean Görig né à St Marie aux Mines demeure audit Hang depuis 6 ans, et a aussi part dans lesdites Censes, il est veuf depuis 15 ans, et a 3 Enfans qui sont:

1. Jean agé de 45 ans, garcon demeurant à Berringen prez de Belfort.
2. Anne agée de 18 ans.
3. Chretien, agé de 15 ans.
   Ces deux derniers demeurent chez leur Pere.

Nota

Les six Derniers Peres de famille qui ont pris a ferme les Biens de ladite ancienne verrerie du Hang des heritiers de feu M. D'Anthes ne payent aucune imposition desdits Biens, et ne contribuent a aucune charge publique, ils donnent la Dixme seulement, le Bail général est pour 9 ans, et a commencé depuis 6 ans.

14. Ulrie Schlabach agé de 36 ans, né au Climont Seigneurie de Villé demeure audit Hang, où il a loué un Logement, et y exerce la Profession de Tisserand, sa femme appellée Marie Adam est agée de 37 ans, il en a 2 Enfans qui demeurent chez luy, et qui sont:

Scavoir

1 Jean, agé de 10 ans.
2. Magdeleine, agée de 7 ans.

Cette femme etoit veuve lorsqu'elle s'est remariée audit Schlabach, et a deux Enfans de son premier Mariage, qui sont:

Scavoir

1er Pierre, agé de 15 ans demeurant chez sa mere.
2. Anne Müller agée de 13 ans en service au Hang.

15. .....
16. .....

Observations

Le Baillage du Comté de Villé est scitué dans les Vosges; ces Montagnes sont garnies de Censes qui appartiennent à la Seigneurie, a des Proprietaires Privilegiés et a des Particuliers; ce sont les Anabaptistes qui cultivent la plus part de ces Censes; ceux de la Seigneurie et des Proprietaires privilegiés ne sont assujettis a aucune charge publique, et ne payent des Impositions qu'a raison des Biens particuliers qu'ils louent, joignants à leurs Censes, et ceux des Particuliers contribuent à toutes les charges sans exception, ainsy que les Bourgeois des lieux dans les Bans desquels les Censes sont scituées; il ne m'a jamais êté porté de Plainte contre Eux depuis 26 ans que j'exerce ce Baillage; ils vivent sans luxe, et sobrement, aiment la Paix, et la Tranquilité; sont trés laborieux, charitables entre Eux et on ne peut leur reprocher que les Erreurs de leur Secte, à laquelle ils sont entierement Zélés, et attachés; ils s'assemblent chaque mois un jour de dimanche chez un Preposé, qu'ils se sont choisi; il leur fait la lecture d'une espece de fausse Bible, qu'il leur explique à leur façon, et s'entretiennent ensuite de leurs affaires particulieres; ils se conforment exactement aux Loix du royaume à l'exception du serment qu'ils ne veulent pas preter n'y dans les affaires civiles, ny dans les criminelles, et on est obligé d'y employer la force pour les y contraindre; ils ne contribuent pas au Regiment des soldats Provinciaux, et s'engagent bien rarement au Service militaire; il y a eû un ordre de la Cour en 1728. De faire sortir du Royaume tous les Anabaptistes qui pourroient y arriver d'augmentation, ainsy que les Enfans de ceux qu'on a bien voulû y laisser, lorsqu'ils auroient atteints l'age de raison, mais cet ordre n'a pas eû d'execution en cette Province, et ce qui a occasionné l'accroissement de ces Sectaires qui pour la plus part sont nés en Alsace, et je pense, Monsieur, que le même ordre doit être renouvellé et executé à l'egard des Etrangers, mais non des Enfans nationaux dont les Peres, par Tolerance, leur ont crée un azile assuré, et qu'il y auroit moyen d'empecher les mariages et de ne leur permettre que d'autorité Supérieure, pour par ce moyen en diminuer le Nombre.

Fait et achevé par nous Subdéléguê; à Schlestat le 12 Juillet 1780.

L'EXPOSITION 1982 DES A.C.C.S. - L'ESSOR : "Présence d'une minorité : Les Anabaptistes-Mennonites des Vosges"

Il est de tradition que l'association de culture populaire des Anciens du Cours Complémentaire de Schirmeck organise chaque année une exposition sur un thème se rapportant à la Vallée de la Bruche.

Celle de 1982 a présenté plusieurs particularités. Tout d'abord son sujet : "Présence d'une minorité : les Anabaptistes-Mennonites des Vosges". Une quarantaine de panneaux couverts de photographies, plans, témoignages et documents d'archives ont fait revivre, l'espace d'une visite, la communauté anabaptiste de la région, en une vingtaine de thèmes dont voici la liste :

1) Qui sont les Anabaptistes-Mennonites ? 2) L'emplacement des fermes anabaptistes 3) Un hameau mennonite : Salm 4) Un Ancien célèbre : Nicolas Augsberger 5) Un Ancien méconnu : Jacob Kupferschmidt 6) Art populaire mennonite 7) Les fermes de l'ancien Pays de Salm 8) Un autre haut-lieu anabaptiste : Bénaville 9) Les fermes isolées rive gauche de la Bruche 10) Les fermes du Ban-de-la-Roche et des environs 11) Les familles et leurs noms 12) Une spécialité anabaptiste : l'agriculture de montagne 13) La médecine anabaptiste par les plantes et la distillation 14) La vie religieuse 15) Les sépultures mennonites 16) Le coeur dans la symbolique funéraire anabaptiste 17) Les Anabaptistes et la Révolution 18) Les Anabaptistes et les gardes-forestiers 19) La symbolique du vêtement amish 20) L'émigration en Amérique 21) Retour aux sources.

Autre particularité de cette exposition : c'est sa présentation en plusieurs villes ou villages, alors que précédemment seule la commune de Schirmeck était touchée. Voici le calendrier qui avait été retenu :

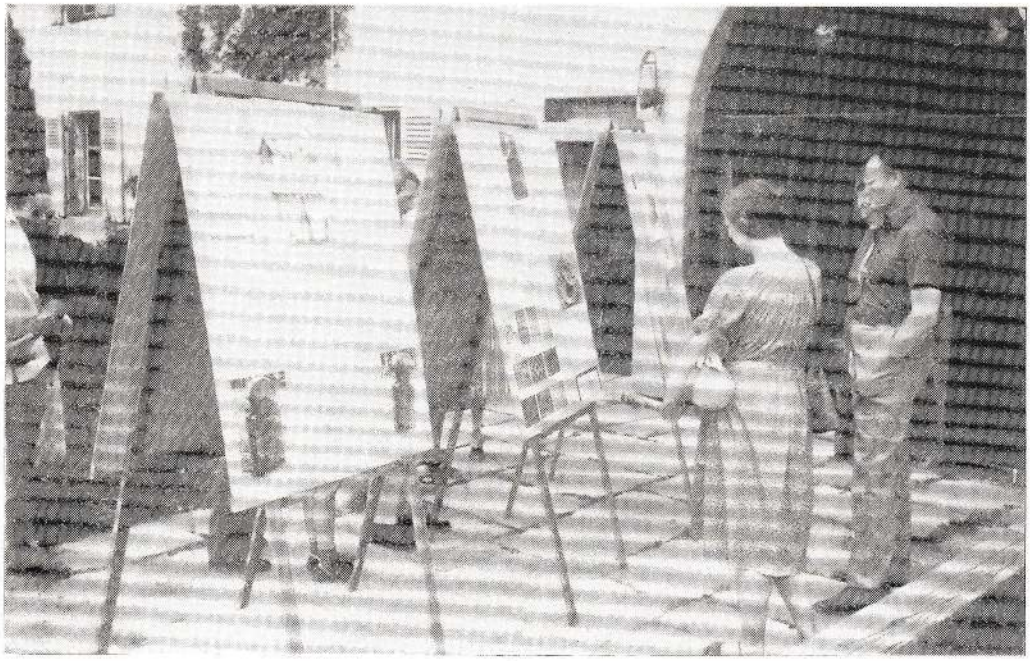
PLAINE (67):	Salles du presbytère - Dimanche 30 mai 1982.
LE HANG (67):	Gîte rural F. Bachelier - Lundi 31 mai 1982 - dans le cadre de l'A. G. de l'AFHAM.
SCHIRMECK (67):	Salle des Fêtes - Dimanche 6 juin 1982.
SAINT-DIE (88):	Bibliothèque Municipale, rue St Charles, du mardi 15 juin au samedi 19 juin 1982.
SENONES (88):	Bibliothèque Municipale, 6 place Clémenceau, mardi 22, mercredi 23, vendredi 25 et samedi 26 juin 1982.
RAON-LES-LEAU (54):	14 et 15 août 1982.
BELLEFOSSE (67):	29 août 1982.

Précisons encore que des contacts ont été pris pour qu'elle soit également présentéeà Strasbourg au cours du printemps 1983.

Dernière particularité : cette exposition a été introduite, à Schirmeck le 4 juin 1982, à Raon-les-Leau le 13 août 1982, par une conférence-débat et la projection du film de John RUTH, les AMISH ; ces soirées furent animées par Willy Hege, Frits Planque et Claude Jérôme.

Les contacts humains noués à cette occasion furent nombreux, surtout dans les plus petites des localités touchées. Signalons encore qu'à

l'occasion de cette exposition, les ACCS, qui éditent aussi la revue trimestrielle L'ESSOR, ont publié un catalogue de 32 pages ronéotées qui donne un aperçu très complet et très détaillé des documents présentés. Des exemplaires sont encore disponibles auprès des organisateurs (renseignements par Claude JEROME) au prix de 15 francs franco de port.



L'EXPOSITION A LA FERME BACHELIER AU HANG. Les deux chambres mises aimablement à notre disposition par les propriétaires n'étant pas suffisamment vastes, quelques panneaux ont dû être placés à l'extérieur. (Photo J.HEGE)



LA FERME HISTORIQUE DE SALM AU DEBUT DU SIECLE. L'exposition a permis de présenter des documents peu connus, tel l'agrandissement photographique de cette sanguine d'Auguste DUBOIS (1892 - 1973). Elle représente les lieux où s'illustrèrent plusieurs générations d'éleveurs-cultivateurs mennonites de talent: Jacob Kupferschmidt, Christian Gerber et Nicolas Augsburger.

Cette ferme, reconstruite en 1791 après un incendie, servait de lieu de réunion à l'assemblée du Salm. Les imposants bâtiments de gauche abritaient le bétail et n'existent plus de nos jours.

(Coll. privée. Photo C. Jérôme) 30

La symbolique du vêtement chez les amish et autres églises mennonites conservatrices

———— * ————

Dans un récent ouvrage, Pierre WIDMER affirme que :

"... chez les anabaptistes-mennonites, la branche "amish", (est) parfaitement respectable, mais chacun, chacune doit s'y vêtir et se conduire selon des règles qu'on ne trouve pas dans le Nouveau Testament et qui rappellent plutôt les avertissements de Paul aux Colossiens au sujet de ceux qui disent: "Ne prends pas! Ne touche pas! Ne goûte pas!... Col.2:20-23.

Les anabaptistes du Pays de Montbéliard, qui suivaient cette tradition encore au début du siècle, proscrivaient l'usage des boutons, chose trop "mondaine", et n'utilisaient que des crochets pour fermer leurs vêtements, toujours de couleur sombre. Aujourd'hui, il y a, certes, des excentricités de la mode qu'il est bon d'éviter, le bon sens même le demande. Mais pourquoi faire une doctrine de l'emploi de tel ou tel vêtement et du refus de tel autre? La décence est la règle à respecter. Elle n'exclut pas un peu d'élégance et de fantaisie. La sainteté ne tient pas à la longueur des cheveux et le vêtement n'est pas nécessairement pour l'homme et la femme ce qu'il était en Orient il y a des siècles. ..." (1)

Ces propos sont dans la logique de la position dite "piétiste-revivaliste" (2), mais constituent l'antithèse absolue de ce qui va suivre, et montrent bien le chemin parcouru par les mennonites de France qui ont été "amish" en grande majorité jusqu'à la fin du siècle dernier, tandis que beaucoup de leurs cousins émigrés en Amérique, le sont toujours.

Cet article se propose d'exposer les conceptions anabaptistes conservatrices en matière d'habillement. Nous espérons qu'une telle étude pourra aider à mieux comprendre et situer les photos des nombreux articles parus récemment et traitant des "amish". Nous formons le souhait qu'elle permettra peut-être de raviver certains souvenirs, ou de retrouver par transposition certaines croyances et pratiques des anciens mennonites de France.

Méthode

Nous nous proposons d'exposer, dans un premier temps, les principes et leur argumentation. Dans une seconde étape nous tenterons de faire un inventaire des détails significatifs, et essaierons de les regrouper en trois grands groupes: groupe "fort", groupe "moyen", groupe "faible", classification s'inspirant de MQR. LI.4 oct. 1977.

Nous avons préféré ces appellations à d'autres plus habituelles (orthodoxe $\neq$ libéral par exemple). En effet, il s'agit uniquement d'apprécier le "degré de pureté" du groupe religieux considéré, par rapport

au vêtement, sans porter de jugement sur les croyances elles-mêmes.

Tout classement est arbitraire, et en prenant les "amish" comme référence nous privilégions leur esthétique vestimentaire et sa beauté, d'une grande simplicité. Certains n'ont pas la même sensibilité (3), et il serait possible de prendre un autre groupe comme référence. Pourtant cela nous paraît historiquement discutable. En effet, dans la plupart des cas ce sont les autres groupes qui se sont détachés des "amish" et non le contraire. Presque toujours, un groupe évolue du haut (maximum de règles) vers le bas (minimum de règles). L'apparition du surconservatisme est récente et limitée.

Le premier groupe (HAUT ou FORT) concerne les "amish" toutes tendances confondues. Le troisième groupe (BAS ou FAIBLE) comprend les "Conservative mennonites", et de nombreuses autres dénominations fortement évangéliques. Le deuxième groupe (MOYEN) peut s'appliquer aux "new order amish", aux "Beachy amish". A part les "old order amish" les plus conservateurs, on peut affirmer que chaque église emprunte un peu aux trois groupes, mais possède une dominante permettant de la classer plutôt dans l'un que dans l'autre.

Enfin, il nous paraît important d'affirmer que le vêtement n'est pas le seul critère de la simplicité d'une assemblée (caractère "plain" - simple - très prisé par la théologie anabaptiste en Amérique). Le cas des "Beachy amish" est instructif à cet égard (4). C'est plutôt la volonté pour le groupe de se penser en tant qu'ordre qui est déterminante. Certaines églises (old order mennonites, certains groupes indépendants ...) sont très "plain", bien qu'ayant parfois des vêtements moins "purs"; leurs règles d'assemblées (standard of practice - écrits ou non) sont plus exigeantes quant aux autres détails de la vie pratique.

Exposé de l'argumentation

Les conceptions religieuses des "amish" s'expriment, entre autres, par la manière de s'habiller et l'apparence physique. Celles-ci sont l'expression de l'obéissance à Dieu et de la "protestation" contre le monde, considéré comme prétentieux, vain et futile (5).

"On ne peut servir deux maîtres à la fois" (Mat. 6:24), et "On est l'esclave de ce que l'on suit" (Rom. 6:16). C'est pourquoi les "amish" refusent la mode du monde, et s'en tiennent à leur costume qui est, grosso modo, l'habit des paysans rhénans des XVIIIe-XIXe siècles. Celui-ci a été retenu, par convention, et aussi par respect pour les ancêtres (6). Les "amish" basent leur conviction sur une tradition d'interprétation qui plaide pour une simplicité dans le vêtement, et s'autorisent des écrits de Cyprien, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Cyrille, Basile, Chrysostome, Jérôme, et Menno Simmons, entre autres (7).

D'après certaines sources, il semble bien que les anabaptistes aient été très tôt vêtus différemment (8). Cependant après le schisme de Jacob AMMAN l'accent a été mis sur une manière réglementée de s'habiller, symbole de l'unité de la communauté (9), et du désir de ses membres de rechercher:

* la non conformité au monde (10).
* la sobriété (11).
* l'humilité (12).
* la modestie (13).
* la simplicité (14).

La Bible enseigne la distinction des sexes, (d'où la nécessité

pour les hommes de porter la barbe) et associe souvent le port de vêtements riches avec l'incroyance ou l'inconduite. De nombreux passages opposent ceux qui sont vêtus somptueusement à ceux qui portent un vêtement simple (15).

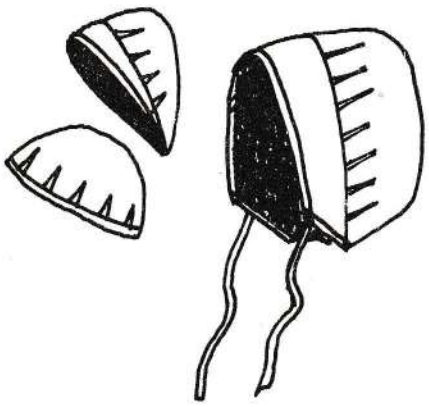
* Aux femmes, il est demandé d'éviter absolument:
  - un extérieur hautain et provocant.
  - de porter des vêtements étrangers, somptueux, brillants ou transparents (16).
  - de porter des vêtements de l'autre sexe (17).
  - de porter des tissus mélangés (18).
  - de se tresser les cheveux pour en faire des coiffures compliquées (19)
  - de se couper les cheveux (20).
  - tout maquillage (21).
  - de porter de l'or, des perles, des bijoux, bracelets, bagues (donc pas d'alliance) (22).

  ... et d'une manière générale tout ce qui encourage le luxe, la fierté, et qui pourrait entraîner des sollicitations.

* Pour les hommes, les mêmes prescriptions sont valables, mutatis mutandis
  - il est interdit d'avoir les cheveux longs (23).
  - il n'est pas possible de porter tantôt des vêtements du monde, tantôt des vêtements conformes à la règle "amish",
    car "on ne peut servir deux maîtres à la fois" (24)
    "il est interdit d'avoir des garde-robes différentes" (25).

  En outre, porter, même temporairement ce qui est interdit par la Bible est "mal" et il faut obéir au principe de I Thess. 5:22: "abstenez-vous de toute forme de mal..."

La question du vêtement est primordiale pour les "amish". C'est d'ailleurs la première à s'être posée après la chute (26). Convaincus que le vêtement est le révélateur de notre coeur, les "amish" cherchent à supprimer l'écart entre l'être et le paraître, et reprennent l'usage biblique ancien qui impose aux croyants des signes distinctifs particuliers (27). Bien que se basant plutôt sur les évangiles et annexes, les "amish" se considèrent également comme un "peuple séparé" (28). Par leur interprétation des références bibliques traitant du sujet, ils ont élaboré un véritable enseignement sur le vêtement. Le rapprochement entre les "amish" et les "hassidim", ou communautés de juifs pieux, souligne une parenté certaine et impressionnante.

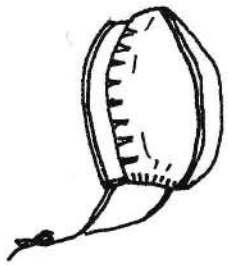


Coiffes de mennonites conservateurs

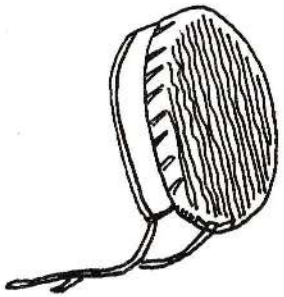
Eléments du vêtement	FORT (HAUT)	MOYEN	FAIBLE (BAS)
Chapeau	feutre noir (hiver) paille (été) Larges bords + 15 cm, bandeau haut, les bords relevés sont un signe de "contestation juvénile" à retirer pour prier ou prêcher.	bords plus courts, bandeau bas.	chapeau optionnel, tendance à l'abandonner.
Cheveux	mi-longs: entre oreilles et épaules, style XIXè siècle raie au milieu	plus courts, oreilles dégagées	assez courts à mi-longs - tendance à la coiffure libre, style moderne "gonflant".
Barbe	longue - volontairement négligée obligatoire dès le mariage, parfois avant.	- courte, bien entretenue	tendance à l'abandon du port de la barbe; pour certains groupes depuis très longtemps.
Moustache	jamais de moustache	moustache tolérée	"
Chemise	sans bouton: rare - presque toujours boutonnée, de couleur bleue ou blanche - sans col.	blanche, ou de couleur claire, avec col.	La tendance est à l'abandon de toute règle (vêtements du commerce, avec boutons ... etc.) en général la règlementation est maintenue plus longtemps pour les femmes.
Veste	couleur: noir, brun, gris foncé sans col, sans poches ou petit col fermée par des agrafes sur les vêtements de travail, les pressions et les fermetures à glissières sont tolérées.	bleu foncé, gris clair sans col, poches non plaquées	
Bretelles	pantalon ! une bretel- ! deux lacé par ! le (en ! bretelles derrière ! oblique) ! larges	deux bretelles étroites	
Pantalon	moins de deux ans : robe-tablier, porté à partir de 2 à 4 ans à pont (comme dans le costume alsacien)	porté très tôt. à pont maintenu pour les cultes ordinaire toléré, en dehors.	
Chaussures	noires - les petits garçons sont souvent nu-pieds.	noires	

Eléments du vêtement	FORT (HAUT)	MOYEN	FAIBLE (BAS)
Bonnet (par dessus la coiffe)	archaïsme: châle noir, chapeau de paille. bonnet de couleur sombre	fichu noir parfois bonnet encouragé, surtout si s.c.	
Coiffe :	portée par tradition historique	portée par l'interprétation de I Cor. 11:10	
femmes mariées	grande, molle, plis amidonnés blanche, opaque ne cache pas les oreilles, cordons noués.	moyenne, toute amidonnée blanche, transparente (gaze) cordons noués pour les cultes s.c.: grande, cache les oreilles cordons tou	petite, molle, blanche, transparente (gaze) sans cordons
petites filles (2-12 ans)	pas de coiffe	s.c.: coiffe, parfois optionnelle.	
jeunes filles	coiffe noire le dimanche, blanche la semaine ; cordons dénoués plus souvent	même coiffe que la mère.	
Cheveux	très longs - interdiction de les couper. Sous la coiffe: chignon non "travaillé". les jeunes portent le chignon, ou les tresses, surtout en semaine.		souvent cheveux flottants, parfois courts.
Robe: tissus	matériau naturel, épais, de teinte unie. couleurs froides, nombreuses nuances. noir: veuves, ou deuil.	tissus synthétiques plus fins couleurs plus chaudes et variées.	tissus imprimés.
longueur	25 cm du sol	entre genou et sol	parfois plus court.
Plastron (Halsduch)	pour cacher les formes, couleur assortie à la robe - élément amovible, grand, (flottant)	souvent réduit, et intégré à la robe. élément rigide fixe.	robes sans plastron.
Tablier	assorti à la robe, parfois blanc.	surtout si s.c.: porté par interpr. de Gen. 3:7 (apron = tablier)	

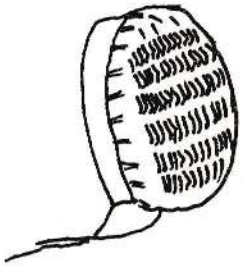
Eléments du vêtement	FORT (HAUT)	MOYEN	FAIBLE (BAS)
	ensembles attachés par des épingles, ou noués - boutons acceptés sur robes d'enfants	les fermetures à glissière se répandent.	boutons acceptés pour les adultes d'abord dans le dos, puis sans restriction.
Bas	sombres	sombres surtout si s.c.	
Chaussures	noires et plates		ordinaires
	les petites filles sont souvent nu-pieds ainsi que les femmes qui sont parfois jambes nues en été pour les travaux des champs	abandon de la simplicité rurale surtout si s.c.: interdiction absolue de se découvrir bras et jambes	
			note: s.c.: surconservatisme



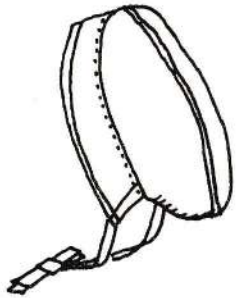
IOWA



OHIO



INDIANA



PENNSYLVANIA

coiffes amish

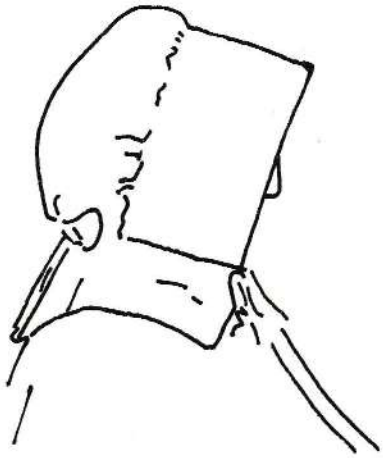
Conclusion

Parmi toutes les dénominations issues de l'anabaptisme des origines seuls les "amish", et dans une moindre mesure quelques groupes mennonites conservateurs, ont maintenu et développé une véritable symbolique du vêtement. Nous espérons que cette petite étude a montré que pour les "amish" chaque détail est porteur de sens, et n'est pas qu'un usage désuet ou ridicule. Malheureusement la plupart des mennonites modernes sont en rupture de tradition, et, prisonniers de leur théologie spiritualiste, considèrent leurs cousins d'Amérique comme des "pharisiens légalistes qui judaïsent". Cette suffisance des "évangéliques" est regrettable. Elle confirme, par ailleurs, une totale incompréhension et un mépris certain du judaïsme. Le temps est venu de la reconnaissance des variantes d'expression de la même foi, par la mise en valeur du style particulier de ses deux grandes options: mennonites séculiers, au travail dans le monde, mennonites réguliers, témoins actifs dans la séparation.

Le schéma traditionnel est respecté.

Dans la maison de mon Père, il y a plusieurs demeures.

Frits PLANQUE



bonnet



Amish

NOTES

(1) "Cahiers de Christ Seul", no. 6-7, juin 82, p. 49.

(2) Nous soulignons simplement ici l'emphase individualiste de cette théologie. Noter par exemple son vocabulaire : "relation *personnelle* avec Dieu", "accepter le Christ comme son sauveur *personnel* "... etc.

(3) Un exemple le montrera, tiré de l'ouvrage: "20 most asked questions about the Amish and Mennonites" de M. et Ph. GOOD, People's Place Booklet no. 1, 1979. L'auteur compare les robes et coiffes des femmes "amish" à celles des "conservative mennonites" qu'il trouve moins sévères. Nous pensons exactement le contraire, et préférons les étoffes solides et les vêtements amples des "amish" aux tissus artificiels et aux tenues étriquées des mennonites.

(4) Beachy-amish: rameau revivaliste détaché des "amish" en 1927. Leurs assemblées ont conservé beaucoup de détails vestimentaires de type amish. Cependant le groupe accepte de plus en plus le modernisme, ce qui prouve, si besoin était, l'inquiétante corrélation entre l'adoption d'une théologie du genre "protestantisme évangélique" et l'adhérence au monde. Pour le sujet qui nous concerne, un examen des tenues portées est révélateur: malgré les interdits les robes s'agrémentent de toujours plus de poignets froncés, cols fantaisie et autres ajouts, tandis que les hommes abandonnent les bretelles, portent une barbe parfois bien timide, se coiffent à la mode. Ces détails sont lourds de signification, et il n'est pas étonnant d'apprendre que des tendances contraires s'affrontent à l'intérieur du groupe, qui est en crise.

(5) I Jean 5:19, cf. aussi Jean 8:44

(6) Prov. 22:28, Jér. 6:16

(7) Il y aurait toute une étude à faire sur le sens de la tradition chez les "amish", dépot reçu et à transmettre, sagesse éloignant de l'aventure. Il est frappant de constater que les mennonites modernes sont très hostiles au concept de tradition. Voir tous les numéros récents de "Christ Seul". Dans le no. de novembre '82, page 9, Michel GAUDRY va même jusqu'à accuser J.C. WENGER de retour au catholicisme! Sur le sens du mot tradition, qui n'est plus différencié des usages, ou des coutumes, ni même des simples habitudes, et la confusion qui s'ensuit, caractéristique de notre époque, voir toute l'oeuvre de René GUENON; par exemple dans "Le règne de la quantité et les signes des temps" Gallimard 1945, chapitre 31: "Tradition et traditionalisme".

(8) Heinrich BULLINGER a écrit sur les anabaptistes en 1531 et 1560 (cf ME.I. 255-256) "... ils établissent - comme un nouvel ordre monastique - des règles à propos des vêtements, quelle forme, quelle longueur ils doivent avoir ... etc."
La thèse selon laquelle les anabaptistes vivent un retour au monachisme, n'est pas nouvelle. cf "Anabaptism, neither catholic nor protestant" de Walter KLAASSEN, Conrad Press, 1973, chap. 4, p. 28. L'auteur cite les critiques de LUTHER, et les réponses de Menno SIMMONS et Dirk PHILLIPS. En 1880 Albrecht RITSCHL apparente les mennonites au tiers-ordre franciscain. Arnold SNYDER dans MQR de janvier 1983 décrit les influences bénédictines via Michaël SATTLER. Donald DENLINGER établit une filiation entre le chant grégorien et les hymnes de l'"Ausbund" de 1564, voir "The gentle people" Galahad books 1969, p. 65. A propos de règles antérieures au schisme, voir aussi

l'"ordnung de Strasbourg, 1568", art. 20: (ME.I. 255): "Les tailleurs et les couturières s'en tiendront aux usages humbles et simples et ne feront rien dans le sens de l'ostentation. Il n'est pas autorisé de se raser la barbe, et de se coiffer dans le style du monde."

(9) Amos 3:3, Phil. 3:16. Egalement Ephes. 4:3-4, Col. 3:15.

(10) Luc 16:15, Jean 17:14, 18:36, Rom. 12:2, I Cor. 1:20, 2:12, 3:19, 7:31, 11:32, II Cor. 6:14-17, Ephes. 2:2, Col. 3:2, Hébr. 11:7, Jac. 1:27, 4:4, I Jean 2:15, 5:4.

(11) I Thess. 5:6, I Tim. 3:2, 3:11, II Tim. 4:5, Tite 2:2, 2:6 (anglais), 2:12 (anglais), I Pi. 1:13, 4:7, 5:8.

(12) Modèle: Mat. 11:29, puis Mat. 18:4, Marc 9:35, 10:43-44, Luc 14:7-11, Ephes. 4:2, Phil. 2:3, Col. 3:12, Jac. 4:6, I Pi. 5:5, également Phil. 2:8, Jac.4:10 avec s'humilier dans le sens de s'abaisser volontairement.

(13) Rom. 12:3, I Tim. 2:9, I Pi. 3:3 (implicite).

(14) II Cor. 11:3, Deut. 22: 11 (donc tissus unis), + divers versets traitant de la simplicité de vie, appliqués au vêtement. (théorie des arguments dérivés).

(15) Voir Jacques 2, par exemple.

(16) Soph. 1:8

(17) Deut. 22:5

(18) Deut. 22:11

(19) I Tim. 2:9, I Pi. 3:3. Il semble d'après les textes originaux que l'interdiction concerne le fait de tresser les cheveux avec autre chose (fils d'or, postiches) selon la pratique de l'époque.

(20) I Cor. 11:15

(21) I Pi. 3:5

(22) I Tim. 2:9, I Pi. 3:3. Selon la manière "amish" d'interpréter, c'est plutôt "a contrario" que la référence vaut, par exemple voir Isa. 3:16.

(23) I Cor. 11:14

(24) Mat. 6:24

(25) Isa. 3:22 à propos des vêtements de fête, associés à une conduite répréhensible.

(26) Gen. 3:7 et 21

(27) Deut. 22:12, Nomb. 15:37-41. Cité dans Mat. 9:20 et 14:36.

(28) Tite 2:14, I Pi. 2:9-10.

L'ANABAPTISME DANS LES PAYS-BAS DU SUD AU XVI° SIÈCLE

L'anabaptisme apparut en nos régions en 1530 sous ses deux aspects: le mouvement révolutionnaire et le mouvement pacifique. La littérature anabaptiste fit son apparition en premier lieu à Anvers pour atteindre ensuite Gand, Bruges, Courtrai, Ypres et Maastricht.

Remarquons, en passant, que le grand historien, H. Pirenne fit fausse route en présentant l'anabaptisme comme "le protestantisme des pauvres". Même sous sa forme révolutionnaire il a sensibilisé des personnes appartenant aux classes aisées.

Ce fut le courant pacifique qui obtint le plus de succès. Tôt après 1535, l'anabaptisme irénique s'est répandu à travers la partie flamande des Pays-Bas du Sud. Jusqu'en 1550 l'organisation centrale s'est maintenue à Anvers, qui, avec ses 100 000 habitants, se révéla comme l'endroit le plus sûr pour héberger les prédicateurs. Ce qui explique la réunion des représentants des communautés flamandes à Courtrai. Les frères brugeois, gantois et courtraisiens y firent un pressant appel pour obtenir de la communauté anversoise l'envoi d'un évêque pour assurer dans leur région une campagne plus soutenue et plus cohérente.

A l'encontre du luthéranisme, l'anabaptisme a su tenir tête à l'Inquisition, qui n'a cessé de pourchasser les disciples de Menno Simons, l'évêque frison, qui donna à la communauté son caractère pacifique. Les moments les plus durs se situèrent dans les périodes de 1535 à 1540, de 1550 à 1555, de 1567 à 1573 et de 1585 à 1650.

La persévérance et le soin apporté à créer un cadre solide firent du mennonisme le courant réformateur le plus puissant de 1550 jusqu'à 1565, année où le calvinisme, grâce à l'aide d'une partie importante de la noblesse belge, prit la direction de la Réforme comme mouvement tant religieux que politique et économique. Rappelons, toutefois, que ce fut cette même communauté mennonite, qui, après 1585, se fit particulièrement remarquer par son ultime résistance à l'oeuvre destructrice d'Alexandre Farnèse. Les anabaptistes résistèrent surtout dans les grands centres jusqu'en 1600, plus spécialement à Bruxelles, Anvers et Gand. Leur dernier bastion, soutenu par des commerçants, se situa dans la région de Lovendegem-Zomergem, qui ne céda qu'en 1630.

Les anabaptistes francophones se firent remarquer dans la région au sud de la ville d'Ypres, dans le Tournaisis et dans la principauté de Liège. Il semble qu'ils se sont distancés de leurs coreligionnaires flamands. Hans Busschaert, se trouvant à Cologne, en fit la remarque comme suit: "La situation des wallons est précaire. Je peux difficilement leur venir en aide, ne connaissant qu'imparfaitement leur langue. J'entends, par ailleurs, qu'ils ne recherchent pas tellement le contact avec leurs frères flamands". Lors des grandes répressions, ils quittèrent leur terre natale pour se réfugier à Anvers et dans la principauté de Liège.

Faisons état, pour terminer cette synthèse, de quelques témoignages typiques. Celui de Joos Fynck, Joos de Vlaminck, Michiel van Houcke,

Joos van de Walle et Sanders van Gremberghe est très important, parce qu'il se rapporte à une confession de foi, énoncée en 1560. En résumé le texte revint à ce qui suit:

"Le baptême selon le rite catholique n'a aucune valeur. On ne peut être baptisé avant l'âge de la raison. Le baptême ne procure nullement le salut éternel, mais n'est que le signe extérieur de l'obéissance et de la bonne conscience. Les enfants décédés sans avoir reçu le baptême ont cependant le salut éternel.

La cérémonie de la messe est une idolâtrie. Personne n'est obligé de se confesser au prêtre, puisque celui-ci n'a aucun pouvoir en cette matière.

Le culte de Marie comme médiatrice et la vénération des saints n'ont aucun sens.

Le purgatoire n'existe point: il ne faut donc ni célébrer des messes, ni offrir des sacrifices, ni prier pour le repos des âmes des trépassés. Les âmes des défunts, même de Marie et des apôtres, ne se trouvent nullement au ciel. Elles attendent le jour du Jugement Dernier.

Défense de prêter serment, même si l'autorité judiciaire l'exige. Tous les jours sont égaux pour servir Dieu; le carême est stupide.

Seules les Ecritaires Saintes régissent notre confession de foi. Le pape de Rome est l'Antichrist. Jésus n'est pas descendu en enfer. Jésus-Christ n'a nullement reçu sa nature humaine de Marie. La Sainte Trinité est représentée par le Christ seul".

Signalons aussi l'attitude des anabaptistes en 1566, lors des troubles fomentés par les iconoclastes. La communauté mennonite d'Anvers fit parvenir au prince d'Orange une lettre ouverte dans laquelle elle souligna la stricte neutralité à l'égard des appels pressants pour participer à l'attaque des églises et des couvents.

Remarquable fut, en outre, la résistance mennonite après le rétablissement du régime espagnol par Alexandre Farnèse. Ce dernier avait proposé aux protestants le compromis suivant: ou bien retourner au sein de l'église catholique ou bien quitter le pays endéans les deux ans. Les mennonites ne tinrent guère compte de cet arrangement, comme en témoigne une lettre du Conseil Privé au gouverneur général. Neuf anabaptistes gantois furent arrêtés pour avoir persévéré à organiser des réunions et à pratiquer leur culte. Le Conseil Privé refusa toute clémence en leur faveur, déclarant: "Monseigneur, soubes correction, que attendu la généralité du IIIe article de la Réconciliation de Gand, il n'y a pas fondement pour soustenir que les anabaptistes seroient moings compris soubz les termes d'icelluy, que les calvinistes ou aultres sectaires non moings pernicieux, voires plus seditieulx, violents, remuants et dangeruex que ne sont iceulx anabaptistes".

Cette même volonté de rester fidèle à la mission d'évangélisation des mennonites en terre ennemie nous la retrouvons chez Anneken Hytenhoue. Arrêtée en 1594, elle résista à toutes les tentatives pour lui faire abjurer sa foi. Elle fut enterrée vivante à Bruxelles, le 19 juillet 1597.

A. L. E. VERHEYDEN
Docteur en Histoire
VILVOORDE (Belgique)

Le marcaire Steiner du Lauchen

Les almanachs sont une source inépuisable de renseignements de tout genre pour l'historien ou l'amateur de traditions populaires en quête de documents nouveaux ou inédits. Le bref article paru en allemand sous le titre "Der Zauberkundige Wiedertäufer im Münstertal" dans le "Neuer Elsässer Kalender für das katholische Volk" 15, 1926, page 5, fait partie de ces documents sans importance majeure à première vue, mais dont une lecture attentive apporte des précisions insoupçonnées.

Le voici donc, d'abord dans sa version originale (relevée par Jean ROTT), puis dans sa traduction française.

Der zauberkundige Wiedertäufer im Münstertal.

Im Münstertal lebte ein Wiedertäufer, namens Steiner, der Jahre lang die Steinbachhütte am Lauchenkopf in Pacht hatte und allerorts im Rufe stand, zaubern zu können. Er starb hochbetagt und allbeliebt 1830 auf seinem Hofe Faseneck am Fusse des Solberges bei Münster. Wie er in den Ruf des Festbannens kam, erzählte einer seiner Nachkommen, der einen kleinen Hof am Fusse des Staufens besass. Dem Steiner wurden von einem Acker ständig Rüben gestohlen, trotz allen Aufpassens gelang es nicht, die Täter zu fangen. Da ersann der Alte folgendes Stücklein : Er versprach einem Mädchen eine kleine Summe Geldes, wenn es des Morgens in aller Frühe auf seinen Acker ginge, Rüben ausziehe und regungslos sitzen bliebe, bis er kommen und es fortgehen heisse. Das Mädchen ging auf den Vorschlag ein und des Morgens sahen Vorübergehende ein Mädchen mit einem Korbe offenbar gestohlener Rüben regungslos trotz alles Anrufens auf dem Acker stehen. Als der Steiner kam und eine hastige Handbewegung machte, einige Worte murmelnd, entfloh das Mädchen. Seitdem wurden dem schlauen, alten Mann keine Rüben oder sonstigen Feldfrüchte mehr auf seinen Aeckern gestohlen, und seit diesem Stücklein bestand auch in der ganzen Umgebung sein Ruf als Zauberer, der die Gabe habe, Leute festzubannen.

L'Anabaptiste magicien du Val de Munster.

Dans la vallée de Munster vivait autrefois un anabaptiste nommé Steiner, qui avait affermé durant de longues années la marcairie du Steinbach près du Lauchen et qui avait acquis dans toute la région une solide réputation de magicien. Il mourut à un âge avancé en 1830, aimé de tous, dans sa ferme du Faseneck, au pied du Solberg près de Munster. C'est un de ses descendants exploitant une petite ferme au pied du Staufen qui révéla comment naquit un jour cette réputation. On volait régulièrement à Steiner les raves de son champ, et malgré une surveil-lance de tous les instants, on n'arriva pas à surprendre sur le fait l'auteur du larcin. Alors le vieux Steiner eut une idée. Il promit à une fillette une petite somme d'argent si elle allait de bon matin dans le champ en question, en prenait des raves et restait assise, immobile, jusqu'à ce qu'il arriverait et lui dirait de partir. La fillette accepta le marché et un beau matin les passants virent une enfant tenant un panier de raves manifestement volées sur place rester immobile sur les lieux du méfait malgré tous leurs appels et invitations à se sauver. Lorsque Steiner apparut faisant force gesticulations et marmonnant quelques mots, la fillette s'enfuit enfin. Depuis ce temps, on ne vola plus de raves ni d'autres récoltes d'ailleurs au malicieux vieillard. Depuis cette mise en scène se répandit également dans toute la contrée sa réputation de sorcier, qui avait le don de littéralement fasciner les gens.

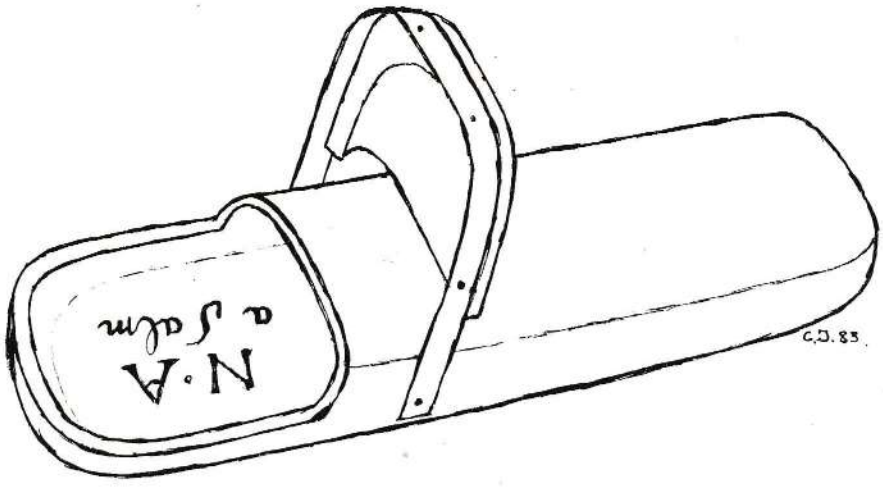
L'anabaptiste Steiner est loin d'être un inconnu et sa personnalité a été signalée à maintes reprises dans la littérature régionaliste, surtout par les pionniers du tourisme naissant au XIXe siècle. Citons par exemple Christian Engelhardt (Wanderungen durch die Vogesen, Strasbourg, 1821, pp 18 et 102), Frédéric Kirschleger (Flore d'Alsace, Strasbourg et Paris, 1852-53, p. 285) et Frédéric Piton (Opuscules littéraires - journaux de voyage, manuscrit, extraits parus dans Saisons d'Alsace no.23, 1967 p.402)

"Chef de sa communauté en Alsace, poète et calligraphe en hiver, pasteur[berger] en été, il fut pendant trente ans marcaire à la chaume du Lauchen" et, pourrait-on ajouter, distillateur émérite puisque sa gentiane était même exportée aux ... Pays Bas.

C'est pourtant une facette nouvelle de son personnage qui nous est commentée dans l'almanach précité, celle de sorcier, ou tout au moins de magicien ; cela ne doit pas nous étonner outre-mesure. On sait en effet, depuis que Jean Séguy a consacré dans sa thèse deux ou trois pages à ce phénomène qui a laissé "une blessure profonde dans la sensibilité des frères d'aujourd'hui", (Jean Séguy, Les Assemblées Anabaptistes-Mennonites de France, pp 513-515) que vers le milieu du XIXe siècle surtout, certains mennonites étaient tenus -à tort ou à raison- pour pratiquer la sorcellerie.

L'intérêt de l'historiette concernant Steiner réside d'abord dans le fait que cette sorcellerie est ramenée à une facétie, qu'elle est "blanchie, lavée" par le sourire. Le plus amusant encore, à notre avis, est le fait que cette dé-mythification ait été publiée dans un almanach ... catholique.

Claude JÉRÔME



ETUI A LUNETTES. Cet étui à lunettes en bois et charnière en laiton a appartenu à un autre éleveur mennonite célèbre, Nicolas Augsburger (1801-1890), longtemps Ancien de la communauté de Salm, qui y a inscrit ses initiales.

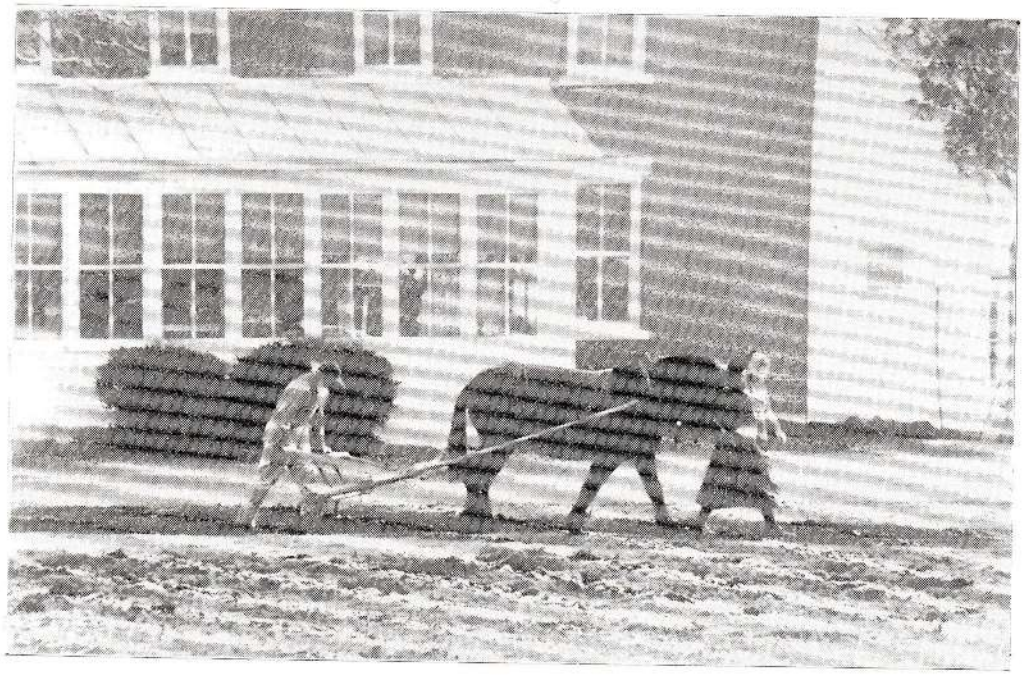
Augsburger s'exprimait indifféremment en allemand et en français, et savait écrire les deux langues avec leurs propres caractères graphiques.

(Coll. Hung, L'Abatteux)

GLANES

LU DANS UN MANUEL D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE RECENT.

Pour la première fois à notre connaissance, l'idéal amish a été très succintement signalé à l'attention d'élèves adolescents dans un ouvrage scolaire récent. Le fait méritait d'être relevé. Il s'agit de la légende d'une photo en couleurs parue page 119 du manuel de géographie, classe de seconde, collection Jacques Bethemont, édité chez Bordas à Paris en 1981. Nous reproduisons ci-dessous ce commentaire qui, pour une fois, ne semble pas comporter d'erreurs grossières. Nous ne pouvons que regretter que les manuels d'histoire édités actuellement ne fassent, quant à eux, aucune allusion aux idées anabaptistes dans les chapitres consacrés à l'étude de la Réforme.



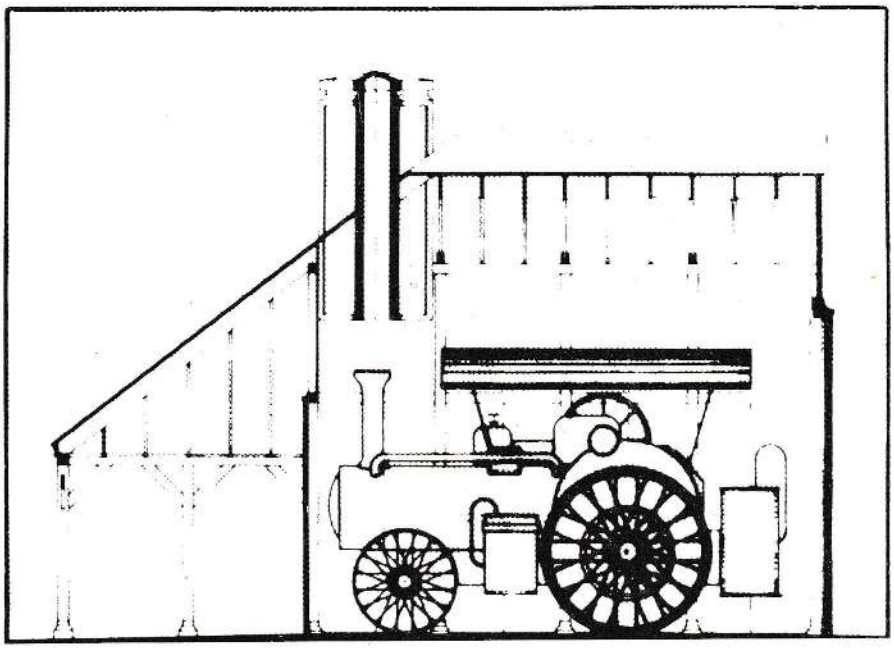
Agriculteur amish dans l'Etat de Pennsylvanie (U.S.A.)

«Les Amish forment un groupe original, implanté dans le nord-est des Etats-Unis depuis le XVIIIe, mais isolé par ses convictions religieuses (rite mennonite) et l'utilisation d'un dialecte hollandais non pratiqué en dehors du groupe. Les Amish ne refusent pas systématiquement le progrès ainsi qu'en témoignent les silos visibles à l'arrière-plan, mais proscrivent tout ce qui est "contraire à la nature", engrais artificiels ou moteurs. Ces principes expliquent l'utilisation de mules pour tracter la sarcleuse à maïs. La rigueur morale du groupe, les résultats remarquables de ses pratiques agricoles ou artisanales, l'analogie de ces principes avec les thèmes actuels des écologistes, en font une composante originale du groupe culturel américain.»

Note de la Rédaction. La photographie illustrant le manuel de géographie édité par Bordas étant trop petite et posant trop de problèmes techniques pour sa reproduction dans le présent annuaire, nous l'avons remplacée par un document approchant, à la fois par son sujet et par son style.

Lu dans la revue culturelle "Canada d'aujourd'hui", numéro 62, janvier 1983.

« Village mennonite. Le Village-musée mennonite du Manitoba s'est enrichi l'année dernière d'un tracteur à vapeur datant du début du siècle et d'un abri construit pour lui. L'architecte (Rudy P. Friesen and Associates, Winnipeg) a conçu un bâtiment à ossature de bois qui n'est pas fait seulement pour abriter le vénérable engin agricole, un Reeves de 1904 restauré par CN Rail, mais pour accueillir les visiteurs et faire en sorte que ceux-ci puissent voir le tracteur fonctionner. Aussi le bâtiment est-il doté d'une haute cheminée. Situé près de Steinbach, à une soixantaine de kilomètres de Winnipeg, le village-musée, qui comprenait déjà, entre autres, une exploitation agricole et un grand moulin à vent, rappelle le souvenir des premiers mennonites qui s'installèrent il y a une centaine d'années sur les terres vierges du sud du Manitoba. Venus de Pologne, ils mirent la région en valeur, sachant conserver leur genre de vie fondé sur l'entraide, et même leur langue, l'allemand. Au nombre de deux cent vingt mille dans l'ensemble du Canada, les mennonites forment aujourd'hui une confession religieuse peu répandue mais très vivante. »



TRACTEUR REEVES 1904 DANS SON ABRI-MUSEE. Les pays du Nouveau-Monde sont très sensibles à leur manque de "racines" profondes et font un effort très louable pour sauvegarder les témoins d'un passé encore récent, auquel les privilégiés que nous sommes n'attachent pour l'instant guère d'intérêt.

C.J.

Courrier des lecteurs

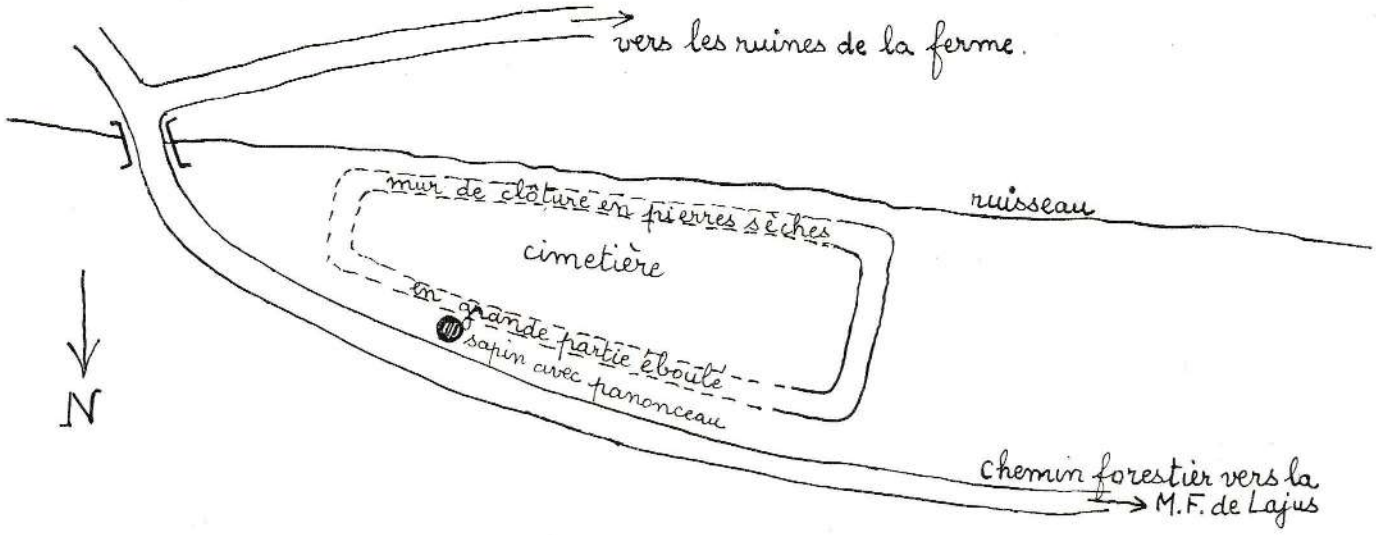
De Monsieur Fournier, Président de la section de Celles-sur-Plaine (Vosges) du Club Vosgien, nous avons reçu le courrier suivant, daté du 25 mars 1975 :

Je suis heureux de pouvoir vous donner les renseignements que vous me demandez sur les maigres vestiges restant d'un cimetière anabaptiste mennonite qui aurait existé il y a bien longtemps.

Un groupe d'anabaptistes venant de Suisse se serait installé dans une ferme qui existait autrefois, (ferme détruite par faits de guerre) la petite vallée existante était cultivée, tout est boisé maintenant. Il est bien difficile de retrouver quelque chose.

Il me semble que les anabaptistes enterraient leurs morts à même la terre sans recouvrir la fosse par des pierres ou monument funéraire quelconque. Ce cimetière était indiqué par une simple clôture faite de pierres empilées les unes sur les autres. Cette murette a été écrasée et les pierres disséminées lorsque ce lieu a été employé comme lieu de stockage de grumes.

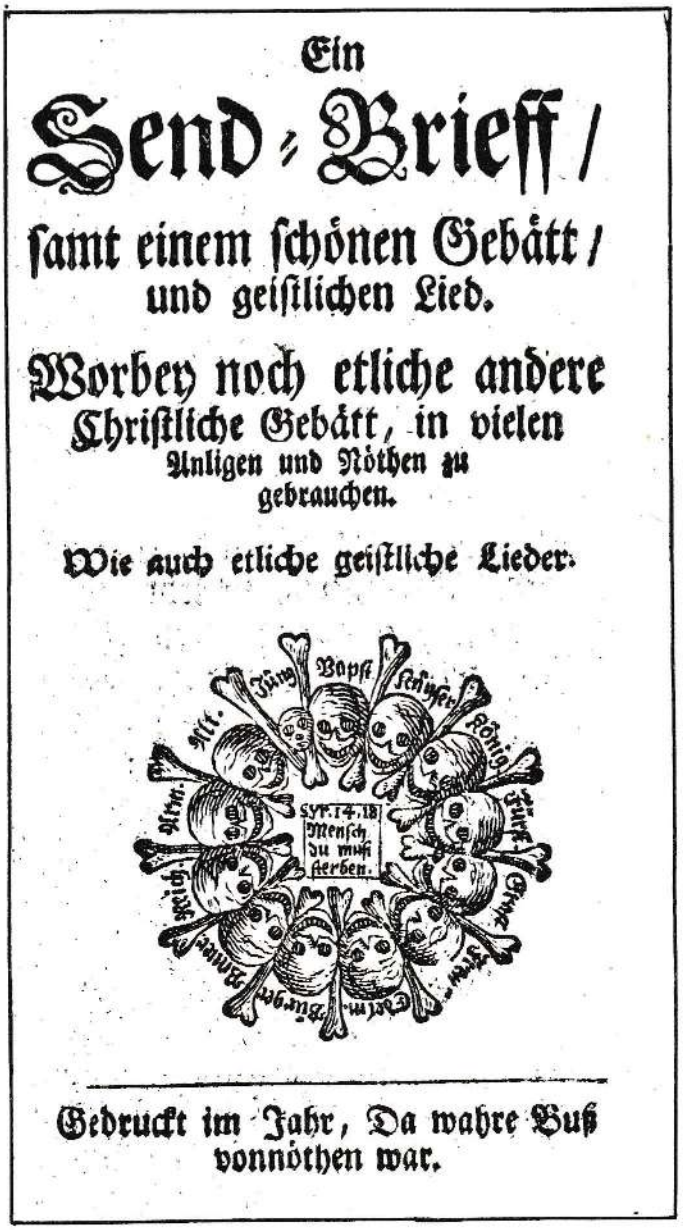
Après étude du terrain nous pensons que cette clôture donnait au cimetière la forme suivante:



Ayant appris l'existence de ce cimetière, il était du devoir de la section du Club Vosgien de l'indiquer. Mais il nous est difficile d'entreprendre les travaux de dégagement des pierres recouvertes par la végétation, peut-être que des fouilles mettraient à jour les ossements des anabaptistes enterrés en ce lieu.

Regrettant de ne pouvoir vous renseigner davantage, je vous prie d'agréer l'expression de ma plus cordiale sympathie.

Note de la Rédaction. Le cimetière en question se trouve à 2 km au sud de la localité vosgienne de Celles-sur-Plaine (Vosges), dans l'ancienne Principauté de Salm. Son chemin d'accès est fléché à partir de la maison Forestière de Lajus par les soins de la section locale du Club Vosgien.



Ein

Send-Brieff /

ſamt einem ſchönen Gebätt /
und geiſtlichen Lied.

Worbey noch etliche andere
Chriſtliche Gebätt, in vielen
Anligen und Nöthen zu
gebrauchen.

Wie auch etliche geiſtliche Lieder.

SYR. 14. 18
Mensch
du muſt
ſterben.

Gedruckt im Jahr, Da wahre Buß
vonnöthen war.

Le "Send-Brieff" est un ouvrage consacré au souvenir des martyrs de l'anabaptisme. Production des frères suisses il a probablement été édité à Bâle en 1720 par von Meckel, fournisseur habituel des Mennonites.

Sa page de garde est ornée d'un bois gravé symbolisant l'universalité de la mort. Tour à tour sont figurés, en partant de midi, le pape, l'empereur, le roi, le prince, le compte, le baron, le noble, le bourgeois, le paysan, le riche, le pauvre, le vieux et le jeune, entourant la sentance encadrée : "Homme, tu es mortel".

Cette figure allégorique, à l'instar de la plus connue "danse macabre", était répandue dans les pays germaniques, notamment dans les ouvrages humanistes parus à la Renaissance.

(Coll. Claude Baecher)

Suite à notre appel concernant le recensement et la sauvegarde des cimetières mennonites, appel paru dans Souvenance no. 1/1982, notre camarade Marc NUSSBAUMER, 5 rue le Noyeu à VYANS LE VAL par Héricourt, nous fait parvenir les renseignements suivants que nous reproduisons avec plaisir. Qu'il en soit remercié, et puisse l'exemple de l'Assemblée de la Prairie susciter des émules.

- Cimetière du Mont-Chevis: commune de Montbéliard. Très bien entretenu par quelques membres de l'église mennonite de la Prairie. Des ensevelissements y sont toujours pratiqués.

- Cimetière d'Abbévillers: Je n'ai pas de renseignements et ne le connais pas actuellement.

- Cimetière du Mont-Sassier: commune de Fessevillers (4 km de Goumois, Suisse). Se trouve actuellement en friche, d'un accès très difficile, en contrebas dans une pâture, derrière une ferme isolée.

- Cimetière de la Mine: commune Les Plains et Grands Essarts - 25470 Trévillers. A vol d'oiseau environ à 3 km du Mont-Sassier. En 1980 quelques membres de l'église de la Prairie, Montbéliard, décidèrent la restauration de ces lieux abandonnés, en friche. Environ douze samedis furent nécessaires à une équipe variant de 4 à 10 membres pour y parvenir. Il fallut défricher avec la tronçonneuse, brûler les branches, démolir de vieux murs en ruine pour pouvoir les reconstruire, niveler le terrain, remettre en place les deux piliers de l'entrée et la porte en fer que l'on a décapée et peinte avec de l'anti-rouille.

  Nous avons remis en place la pierre fondamentale située au milieu du cimetière. Nous avons restauré le caveau (réfection de murs pour retenir la terre, ainsi que mise en place de la porte en fer qui accède à l'intérieur de celui-ci.) Sur la pierre fondamentale nous trouvons un verset écrit en vieux allemand, tiré des livres Apocryphes.

  Sous ce verset les noms des familles: Ramseyer - Richard - Roth - Graber et Widmer. Le cimetière de la Mine était sous la garde de Joseph Ramseyer en 1870. Le dernier enterrement eut lieu en 1940 par le pasteur Nicolas Rich.



La lettre de Marc Nussbaumer nous rappelle combien il est urgent de recenser et si possible de restaurer les tombes des cimetières mennonites abandonnés.

Les deux photos ci-dessus ont été prises dans le petit cimetière privé du Climont (Bas-Rhin), abandonné depuis l'avant-guerre.

Pour ces deux pierres tombales, il est déjà trop tard, car leurs plaques sont en verre, donc irréparables. Mais un entretien espacé des lieux aurait certainement découragé les vandales.

(Photos C. Jérôme)

De Monsieur Jean HÜCKEL, 4 Grand'rue à Couthenans 70400 HERICOURT, nous recevons la longue lettre suivante :

Le 16 mars 1982

J'ai bien reçu "Saisons d'Alsace" Les Anabaptistes-Mennonites d'Alsace, le numéro m'a particulièrement intéressé. Un petit complément d'information en page 13 sur la photo du haut. Elle figure Christ Klopfenstein fils de Jacob ou Jacques qui publia "l'Anabaptiste ou l'agriculteur par expérience"; son épouse est Catherine Klopfenstein, sa cousine germaine, fille de Jean Klopfenstein fermier du couvent de St Nicolas, puis à Belfort. Sur la photo du bas c'est Pierre Stoll et son épouse Barbara Klopfenstein de la Maye. Barbara porte un "diaihri" noir du Pays de Montbéliard. Les quatres figurants sont tous mes trisaïeuls. Je me souviens très bien avoir vu dans mon jeune âge leurs gilets et vestes à agrafes qui malheureusement ont brûlé à Roche les Blamont en 1944 à la Libération. Pierre Stoll a le même chapeau que certains Amish actuels aux USA.

Ma grand'mère Anna Lugbull, épouse de Joseph Graber fils, portait le jour de son baptême ainsi que sa soeur un "diaihri" de velours noir brodé de perles noires avec des rubans noirs. Je suis en possession de l'un et mon frère ou ma soeur a l'autre.

Mes ancêtres Graber à Couthenans ont toujours eu beaucoup d'arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers ainsi que noyers). Il faisait beaucoup de cidre et de poiré. C'était la boisson du personnel du début du siècle: équipes de faucheurs, saisonniers pour les foins, les regains et la moisson. Mais qu'est-ce qui a fait le succès et la réussite des agriculteurs anabaptistes? Leur savoir faire, leur connaissance certes, mais cela ne suffit pas ; il faut y ajouter par rapport aux indigènes : leur sobriété, leur modestie de vie, leur sens de l'économie et leur acharnement au travail. Ils vivaient sainement, ils mangeaient une nourriture équilibrée (probablement sans le savoir) composée de céréales de pain, de semoule de blé, d'orge perlée, de flocons d'avoine, des pommes de terre, de la choucroute, de la "compote de rave", des choux, des raves, des carottes, des rutabagas. Ils buvaient beaucoup de lait ce qui équilibrait leur nourriture. Ils mangeaient aussi du fromage et de la viande, probablement pas tous les jours, mais le dimanche, à la fin du siècle dernier, c'était le pot-au-feu. Ils avaient du boeuf, du mouton et du porc. Cette nourriture saine et équilibrée leur permettait d'avoir des familles nombreuses (six à quinze enfants) avec une mortalité infantile extrêmement faible (ce qui n'était pas le cas des familles indigènes du Pays de Montbéliard) malgré une consanguinité poussée très loin, comme dans peu d'éthnies. Ils n'avaient donc pas de gênes léthaux ni de tares héréditaires.

Une famille nombreuse était alors une richesse, une main d'oeuvre bon marché disponible et dévouée. Le patriarche vivait à Couthenans, louait des fermes pour ses fils, puis regroupaient tous les troupeaux pour l'estivage à Clémont. Ils avaient l'habitude d'aller à l'alpage en Suisse et ont continué cette vie au Pays. Ils fabriquaient du fromage à pâte cuite et je garde précieusement leurs chaudières en cuivre. Après la Révolution Française, lors de l'annexion du Pays, ils ont eu quelques difficultés d'approvisionnement en sel pour cette fabrication et n'ont pu s'en procurer malgré les bons de réquisition, que je conserve, qui n'ont pu être honorés.

/.

Les GAEC (Groupements agricoles d'exploitation en commun) sont soi-disant une nouveauté de ces dernières années ?!! D'après le pasteur Lovy, ce sont les anabaptistes qui ont introduit la culture de la pomme de terre dans le Pays dans les villages des bois en 1712, jusque là elle n'existait que dans le fameux jardin botanique du "Grand Jardin à Montbéliard" mais elle n'était pas consommée. Cela bien avant Parmentier.

J'ai un papier de 1713 de mon ancêtre Pierre Graber qui avait travaillé chez un tisserand de Jebsheim. C'est un certificat de travail, une attestation d'apprentissage, un certificat de bonne conduite, le tout à la fois. Il a été fait au moment de l'expulsion des anabaptistes d'Alsace. Ils étaient des tisserands ou agriculteurs-tisserands ou meuniers.

Pierre Graber était probablement les trois à la fois puisqu'il louait une ferme à Clairegoutte et un moulin à Etobon. Mais ce qui est sûr c'est que mes ancêtres cutivaient le chanvre et produisaient la filasse que filaient les femmes. J'ai le rouet de mon arrière-arrière-grand'mère Lisely Kraybull, épouse de Pierre Graber. Le rouet est marqué LK 1822, année de son mariage. Ma soeur a le rouet de mon arrière grand'mère Elisa Lugbull.

Nous avons beaucoup de linge de maison filé et tissé par nos ancêtres et marqué à leurs initiales. Les plus anciens sont en chanvre pur et les derniers contiennent du coton. Les anabaptistes exploitaient beaucoup d'étangs et de carpières en complément de leurs exploitations agricoles notamment dans les bois de Florimont. Mais les meuniers ne faisaient certes pas que regarder le poisson passer.

Jean HÜCKEL



Christ Klopfenstein, fils de Jacob qui publia le célèbre almanach "L'Anabaptiste ou le Cultivateur par expérience" et son épouse Catherine née Klopfenstein, sa cousine.



Pierre Stoll et son épouse Barbara Klopfenstein de la ferme de la May près de Belfort. Pierre tient le célèbre chapeau à larges bords et Barbara est coiffée du "diaihri".

QUELQUES TRAVAUX RECENTS SUR LES ANABAPTISTES CONCERNANT EN PARTIE L'ALSACE

Signalons d'abord un guide des recherches d'histoire de la Réforme, avec aperçus bibliographiques, qui nous vient tout frais des U.S.A., intitulé Reformation Europe: a Guide to Research, ed. by Steven Ozment, St. Louis, Center for Reformation Research, (1982), in-8 , 390 p. Parmi ses seize chapitres traitant des différents thèmes de cette histoire, figure en bonne place celui concernant "The Anabaptists", dû au spécialiste bien connu James M. Stayer (p. 135-159). Il énonce d'abord les grands mérites du travail fourni dans l'après-guerre par ce qu'on a appelé "l'école de H.S. Bender", mais aussi ses limites dues à son optique privilégiant trop la lignée "Frères suisses-mennonites". Un premier élargissement de l'horizon de la "Réforme radicale" à toute l'Europe occidentale et centrale fut opéré il y a vingt ans par G.H. Williams. Depuis lors les historiens ne cessent d'approfondir les origines et le passé "des anabaptismes" sous leurs différents aspects: les uns portent leur attention sur l'héritage scolastique, ascétique, mystique, anticlérical du moyen âge finissant; d'autres, inspirés en partie par les recherches marxistes sur Thomas Müntzer et les anabaptistes en Allemagne centrale, font intervenir à fond l'histoire sociale et réexaminent les débuts de l'anabaptisme suisse, les rapports avec la Guerre des Paysans, les composantes socio-économiques du "royaume" de Münster i/W., les structures des Houttériens en Moravie, longtemps terre de refuge des "frères" persécutés. D'autres enfin étudient plus spécialement le rôle d'un Carlstadt dans les origines du mouvement, d'un Hubmaier à Waldshut et à Nikolsburg, d'un Sattler donnant par les Articles de Schleitheim sa consistance définitive à l'aile dite des "Frères suisses", d'un Hans Hut créant en Allemagne du sud-est et en Autriche un groupe éphémère, distinct de ces derniers, d'un Melchior Hoffman enfin qui termina sa vie dans les prisons de Strasbourg après avoir implanté en Allemagne du nord-ouest et dans les Pays-Bas une forme particulière de l'anabaptisme, dont découla d'un côté la catastrophe de Münster et de l'autre le groupe organisé par Menno Simons. Malgré cela bien des problèmes restent encore en suspens, d'autant plus que les sources sont loin d'être toutes publiées et qu'il faut repenser leur publication. La liste de celles qui ont déjà été éditées, figure à la suite de l'exposé de J. Stayer. Celui-ci donne aussi une bibliographie fort utile des travaux essentiels parus avant tout pendant les vingt dernières années: elle complète ainsi la bibliographie choisie déjà donnée par (Marc Lienhard) à la fin des Actes du colloque de Strasbourg de 1975, sur Les débuts et les caractéristiques de l'anabaptisme, La Haye, 1977, p.231-242.

Pour en venir plus spécialement à nos régions, signalons l'important article de Hanspeter Jecker, Die Basler Täufer. Studien zur Vor- und Frühgeschichte, dans Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde, 80 (1980), p. 5-131 (avec index, liste des sources, bibliographie et carte du territoire rural de la ville de Bâle p. 93), qui permet d'utiles comparaisons avec l'attitude de Strasbourg vis-à-vis des anabaptistes pendant la même période. S'arrêtant pratiquement à 1530, l'auteur a réussi, grâce à l'Aktensammlung zur Geschichte der Basler Reformation et aux Quellen zur Geschichte der Täufer in der Schweiz, à reconstituer pour

une bonne part les antécédents et la destinée ultérieure des anabaptistes poursuivis à Bâle. Il peut ainsi montrer l'influence tout-à-fait prédominante des transfuges venus du canton de Zurich, ainsi que le rôle de Bâle comme trait d'union vers Strasbourg et l'Alsace d'une part, vers le territoire bernois de l'autre. A partir du printemps 1527 les anabaptistes bâlois s'alignent sur les Articles de Schleitheim et appartiennent par conséquent au groupe qualifié de "Frères suisses". Malgré trois colloques avec Oecolampade, en août 1525, date où ils sont signalés la première fois, comme à Strasbourg, en juin 1527 et en décembre 1529, le magistrat de Bâle prend des mesures de plus en plus sévères, qui font que le mouvement dissident reflue vers le territoire rural bâlois, où l'on enregistre quelques cas d'anabaptistes ayant auparavant participé activement à la Guerre des Paysans. Dès juillet 1527 le sénat de Bâle décrète le baptême des enfants obligatoire, ce qui ne sera le cas à Strasbourg qu'en 1534, mais - et c'est typique - passe sous silence la nécessité d'une discipline ecclésiastique sévère, prônée pourtant par Oecolampade, d'accord en cela avec les dissidents, comme étant la marque d'une Eglise vraiment réformée.

Pour nous rappeler que l'anabaptisme est quand même en premier lieu un phénomène d'ordre religieux, il importe de signaler la thèse de doctorat de 3e cycle soutenue en novembre dernier devant la Faculté de Théologie protestante de l'Université des Sciences humaines de Strasbourg par M. Neal Blough sur La christologie de Pilgram Marpeck, 1982, in-fol., 292 + 135 p. polyc. L'ingénieur P. Marpeck, ancien juge des mines au Tyrol, réfugié à Strasbourg de 1528 à 1532, est considéré à raison comme un des meilleurs théologiens anabaptistes du temps de la Réforme, bien que le groupe de ses adhérents ("Pilgramites"), qui existait aussi en Alsace et dans le Pays de Bade, ait disparu à la fin du XVIe siècle. Examinant l'un après l'autre les écrits de Marpeck depuis 1531 jusque dans les années 1540/50 de son séjour à Augsbourg, M. Blough a très clairement retracé l'évolution de sa christologie, à laquelle est liée sa sotériologie et d'où découlent son anthropologie, son éthique et son ecclésiologie. Il a montré comment les idées du théologien dissident se précisent au fur et à mesure de ses controverses: à Strasbourg, d'abord, avec les spiritualistes (Bünderlin etc.) qui rejetaient les moyens extérieurs, sacrements et discipline ecclésiastique; avec Bucer contre lequel il défend le rejet du péché originel, de la valeur normative de l'Ancien Testament, de la circonscision comme justification du pédobaptisme; douze ans plus tard et davantage, avec Schwenckfeld au sujet des deux natures de Christ; enfin avec les Frères suisses et les Houttériens, auxquels il reproche leur légalisme et leur autoritarisme dans le maniement trop strict de la mise au ban. M. Blough a aussi montré que dans sa christologie Marpeck était fortement influencé par Luther en accentuant tellement l'importance de l'humanité de Christ, qui fait du croyant un enfant de Dieu, conditionne l'imitation de Jésus et crée l'Eglise; ce rôle prédominant de la chair humaine de Christ, Marpeck l'a défendu contre Schwenckfeld, qui pourtant avait marqué sa théclogie pendant son séjour à Strasbourg, mais qui par la suite avait évolué en mettant davantage l'accent sur la chair glorifiée et le corps céleste de Christ. Dans sa sotériologie, par contre, Marpeck, peut-être sous une certaine influence de la mystique rhénane, partageait la position des anabaptistes sur la justification/sanctification, leur insistance sur une organisation communautaire disciplinée et la nécessité du baptême des adultes confessants. C'est d'ailleurs la pratique de ce dernier, malgré l'ordre contraire du sénat, jointe au refus de prêter le serment aux autorités civiles, qui valut à Marpeck d'être expulsé de Strasbourg en janvier 1532, le magistrat

ne tolérant pas la menace d'une scission dans le corps de la cité que représentait à ses yeux la constitution d'une assemblée ecclésiale séparée et concurrente de l'Eglise officielle de la ville.

En contre-partie on a tout intérêt à bien connaître la position de cette Eglise dans les questions débattues avec les anabaptistes. Or à Strasbourg le porte-parole de celle-ci était alors Bucer, et pour mieux nous informer sur sa pensée et son action, aussi dans ce domaine, nous avons maintenant la volumineuse thèse de doctorat d'Etat, soutenue tout récemment devant la même Faculté de Strasbourg par M. Gottfried Hammann sur Martin Bucer. L'Eglise au coeur de la foi: fondements théologiques et développements pratiques de l'ecclésiologie du réformateur strasbourgeois 1523-1551; 1982, in-fol., X-528 + 389 p.polyc. Quand on sait que Bucer a été parmi les réformateurs l'un des plus compréhensifs vis-à-vis des dissidents et l'un de leurs interlocuteurs les plus fréquents, il importe tout particulièrement de connaître à fond sa conception de l'Eglise, les conséquences qu'il en a tirées dans la pratique et les points sur lesquels il pouvait s'entendre avec les anabaptistes (rôle capital du Saint Esprit et de la séquence: prédestination / élection / adoption / sanctification; primat de l'amour du prochain, d'où patience et tolérance relative, charité active et condamnation de l'usure; exigence d'une Eglise "sans ride ni tache" et d'une discipline ecclésiastique sérieuse avec anciens et diacres; importance de la connaissance biblique pour la foi, d'où effort catéchétique continu et confirmation des catéchumènes devant remplacer le baptême des adultes; présence d'une communauté confessante à l'intérieur de la paroisse multitudiniste, etc.). Sur ces thèmes et bien d'autres connexes le lecteur trouvera la plus ample documentation et matière à réflexion dans cette thèse à la fois si dense, fouillée et claire, et si entraînante par sa démarche dynamique, menant des constantes scripturaires de la pensée de Bucer vers les tâtonnements pratiques et les réalisations plus ou moins originales et durables de la vie ecclésiale strasbourgeoise officielle d'alors.

Signalons enfin la parution imminente aux Editions Valentin Korner à Baden-Baden des Actes du colloque international sur Les dissidents du XVIe siècle entre l'Humanisme et le Catholicisme, qui s'est tenu à Strasbourg il y a un an. Dans la table des matières de ce volume publié par Marc Lienhard nous relevons les articles suivants concernant plus ou moins directement l'anabaptisme: R. Crahay, Le non-conformisme religieux du XVIe siècle entre l'Humanisme et les Eglises; A. Godin, Erasme, l'hérésie et les hérétiques; L. Halkin, Erasme et l'anabaptisme; C. Lindberg, The conception of the Eucharist according to Erasmus and Karlstadt; A. Séguenny, S. Franck; H. Weigelt, Valentin Krautwald; E.M. Braekman, Eloy Pruystinck; M. Vorburger, Die Auseinandersetzung Johanne Fabri's mit Caspar Schwenckfeld; M. Busch, Florimond de Raemond et l'anabaptisme; J.M. Valentin, Les Jésuites et les anabaptistes.

Jean ROTT

* * * * *

NOTES DE LECTURE

Alphonse L.E. VERHEYDEN, LE CONSEIL DES TROUBLES, Flavion-Florennes (Belgique), 1981, 356 pages.

"Les autres mennonites de France"

Jean SEGUY mentionne bien, en p.133 de son volumineux ouvrage la présence anabaptiste en Flandre du Sud - actuellement en France - mais renvoie, sans l'étudier, à la publication de A.L.E. VERHEYDEN "Anabaptism in Flanders", Herald Press, Scottadale, Pa. U.S.A.

Nous savons, par ailleurs, en consultant son catalogue, que les éditions "Le Phare" offrent qulques volumes sur l'histoire de l'anabaptisme dans les Pays-Bas du Sud. Les lecteurs français peuvent les consulter avec profit.

La même maison d'édition nous propose aujourd'hui un nouvel écrit du professeur A.L.E. VERHEYDEN: "Le Conseil des Troubles", qui étudie l'organisme créé par le duc d'Albe, pour rétablir l'hégémonie du catholicisme romain et du pouvoir espagnol dans les Pays-Bas.

Pour mémoire nous rappellerons que l'anabaptisme semble apparaître en Flandre en 1529. Il y a très tôt deux vagues de persécutions, avant 1555, année de l'abdication de Charles-Quint. 1556 voit Philippe II lui succéder, mais c'est Marguerite d'Autriche qui est régente des Pays-Bas.

En 1565 la confédération des nobles à Bruxelles essaie d'obtenir la suspension de l'Inquisition, et la modification des édits contre l'hérésie. 1566 est la fameuse "année des merveilles": c'est la vague iconoclaste qui débute le 10 août à Steenvoorde puis s'étend à Hondschoote, Armentières, Ypres, Audenaarde, Anvers, Grand, Tournai, la Zélande, la Hollande, la Frise en septembre.

Philippe II déclare: "Cela leur coûtera cher!" et le 22 août 1567 Don Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe arrive à Bruxelles avec 9 000 soldats. Marguerite de Parme se retire en Italie, Guillaume de Nassau-Orange se réfugie en Allemagne pour organiser la résistance. Les Pays-Bas du Sud sont de nouveau officiellement catholiques, les provinces du Nord restent insoumises. Formation du "Conseil des troubles", plus connu sous le nom de "Conseil du Sang", qui double l'autorité légale et est chargé de restaurer l'autorité royale et la foi catolique . Il prononcera 12 000 sentences de mort ou de bannissement. La livraison du professeur A.L.E. VERHEYDEN en étudie la mise en place et le fonctionnement jusqu'en 1576, année de son abolition et de la "Pacification de Gand".

Le livre contient de nombreuses références à des villes des Pays-Bas historiques qui sont aujourd'hui rattachées au territoire français: Hazebrouck, la Gorgue, Estaires, Armentières, Cassel, Bailleul, Steenvoorde, Hondschoote, Douai, Lille, Valenciennes ...

Une protestation de 1572 résume bien le destin de ces contrées: elle est adressée à Dunkerque, Ostende et l'Ecluse. Dunkerque dépend présentement de la France, Ostende de la Belgique, l'Ecluse (Sluis) des Pays-Bas actuels. C'est dire que l'ouvrage est indispensable à tous ceux qui veulent étudier et comprendre les faits religieux de ce temps, ainsi que leurs prolongements, sensibles bien au-delà du territoire de l'actuelle Belgique.

Enfin, de nombreuses références et citations sont données en néerlandais de l'époque, comme ce pamphlet de 1568, reproduit en fin de volume, dont les flamands de France prendront plaisir à découvrir la saveur originale.

Frits PLANQUE

Assemblée Mennonite du Geisberg. Journées du Souvenir 27 et 28 juin 1981, (Uffholz, Impr. Publi-h, 1982), in-8 , (24) p. (couverture comprise), ill. de photos de Jean Hege, réalisation de Willy Hege, Altkirch. Disponible chez René Eyer, Benfeld, au prix de 40 frs.

Puisque l'occasion nous en est donnée, nous voudrions appeler tout particulièrement l'attention des amis de l'histoire anabaptiste et des fervents du passé de notre Alsace sur la brochure ci-dessus: c'est un modèle qui mériterait d'être imité si possible par chacune des assemblées mennonites de l'Est de la France. Publiée "avec l'encouragement de l'AFHAM", elle donne le compte rendu d'une grande rencontre qui a réuni au Geisberg tous ceux qui ont eu contact avec l'assemblée de ce lieu ou qui sont membres des familles Ehrismann, Hege, Hirschler, etc. domiciliées au Geisberg et au Schafbusch, et qui sont venus de France, d'Allemagne, de Suisse et des Etats-Unis d'Amérique du Nord. Cette publication, parfaitement équilibrée en fait de bilinguisme, reproduit le texte de deux importantes conférences historiques faites à cette occasion: la première, celle d'Otto Schowalter du Kaplaneihof, Aus der Geschichte der Mennonitengemeinde Geisberg, relate sur 7 pages l'histoire détaillée de cette assemblée, longtemps unie avec celle du Deutschhof près de Bergzabern et qui groupe depuis la fin du XVIIe siècle les familles mennonites réparties dans les fermes, moulins et cours seigneuriales de l'"Unterland" alsacien (ou "Outre-Forêt") et du Palatinat méridional. Le conférencier cite un nombre impressionnant de noms de familles, surtout d'obédience amish, ayant habité ce district, qui fut au milieu du XVIIIe siècle le lieu de rencontre des délégués mennonites de l'Alsace, de la Lorraine, du Brisgau, du Palatinat, du pays de Nassau et de la Hesse (conférences de Steinseltz 1752, et d'Essingen 1759 et 1779, connues par leurs "Ordnungsbriefe"). L'autre exposé, celui de Jean-Laurent Vonau de Haguenau, donne sur 10 pages un Bref aperçu historique du Geisberg et de son château construit entre 1694 et 1 711 par Jean-Gaspard de Hatzel (1669-1746), avocat au Conseil Souverain d'Alsace, subdélégué à l'Armée du Rhin, bailli royal de Haguenau, etc. etc. Ce personnage fort avisé et très influent, qui possédait aussi le château de Niederroedern et le domaine de la Froensburg, confia, bien que catholique pratiquant, l'exploitation de ses propriétés de préférence à des fermiers mennonites, les protégeant efficacement contre la jalousie et les dénonciations des villageois et curés voisins: il pouvait se permettre, grâce à ses relations en haut lieu, de passer outre à l'ordre d'expulsion des anabaptistes de 1712. Par la suite le château du Geisberg, devenu tristement célèbre par la sanglante bataille de 4 août 1870, fut complètement ruiné par un incendie pendant la guerre de 1940 et finalement démoli en 1947. Cette publication, pour l'intérêt historique et la belle présentation de laquelle on ne peut que féliciter son réalisateur, donne aussi la liste des membres de l'Assemblée mennonite du Geisberg, les noms des participants de la rencontre et l'histoire mouvementée de la famille Hege depuis son installation à la ferme du Schafbusch en 1912. De nombreuses photos documentaires transmettent à la postérité les portraits des principaux participants de la rencontre et divers aspects anciens et actuels des lieux, entre autres une superbe vue d'ensemble du château d'autrefois dans toute son éphèmère splendeur humaine.

Jean ROTT

Université des Sciences Humaines de Strasbourg
Faculté de Théologie Protestante
Groupe de Recherche sur les Non-conformismes Religieux du XVIe s. et l'Histoire des Protestantismes (GRENEP)
Directeur: Professeur Marc LIENHARD

COLLOQUE

Association Française d'Histoire Anabaptiste-Mennonite (AFHAM)
Président: Jean-Jacques HIRSCHY
Chargé du Colloque: Jean ROTT

Strasbourg, le 1er mars 1983

A l'occasion de la XIe Conférence Mennonite Mondiale qui se réunira à Strasbourg du mardi 24 au dimanche 29 juillet 1984, aura lieu, également à Strasbourg, un Colloque d'histoire anabaptiste du XVIe siècle tenu par des spécialistes mennonites et non-mennonites. Nous serions très heureux de pouvoir vous compter parmi les participants.

Ce Colloque historique durera en principe du jeudi 19 au samedi 21 juillet 1984 (ou au lundi 23 au plus tard), selon l'ampleur du programme et le nombre des communications annoncées.

Cadre chronologique: XVIe siècle (et première moitié du XVIIe siècle)

Thèmes proposés (liste non limitative: voir p. ex. celle de John S. Oyer, Topics for research in Anabaptism, in MQR 55 (1981), p. 381-383):

- Vue d'ensemble et dernier état des questions (cf. James M. Stayer, The Anabaptists, in: Reformation Europe, a Guide to Research, ed. by Steven Ozment, St. Louis, (1982), p. 135-159);
- Origines et débuts des mouvements anabaptistes;
- Guerre des Paysans et anabaptisme;
- Luther et les anabaptistes (d'après les dernières recherches);
- Relations entre les différents groupes d'anabaptistes;
- L'anabaptisme dans le Nord de la France;
- Aspects de la théologie des anabaptistes (christologie, etc.);
- L'argumentation historique dans les interrogatoires des anabaptistes et dans les colloques avec eux;
- Autorités civiles et anabaptistes: refus du serment, du port d'armes, du service politique, intolérance et tolérance relative;
- L'évolution après 1535: p. ex. renseignements tirés des actes des anabaptistes strasbourgeois de 1536 à 1552 (prêts pour l'impression).
- La situation à la fin du XVIe siècle (et dans la première moitié du XVIIe s., spécialement dans la vallée supérieure du Rhin): rapports avec les Mennonites du Rhin inférieur, avec les Houttériens, avec les Schwenckfeldiens, avec les Sociniens de Pologne; diminution du nombre des anabaptistes dans les villes; y a-t-il à la campagne un lien entre des groupes anabaptistes locaux et la vague des Frères suisses arrivant à partir de 1648? etc.;
- Publication des sources: état et propositions; etc., etc.

Langues officielles du Colloque: français, allemand, anglais.
Temps de parole: 20-30 minutes (ou plus, selon le cas?).
Délai pour l'inscription (gratuite) au Colloque et pour l'annonce d'une communication: 1er octobre 1983.

N.B. Adresser toute correspondance concernant le Colloque ainsi que les demandes de logement à Jean ROTT, membre de l'AFHAM et du GRENEP, 5, rue Jean-Jacques Rousseau, F-67000 STRASBOURG (France).